

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

**2018 –
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
– 2019**

SOMMAIRE

Politique culturelle

Les Gilets jaunes et le secteur de la culture	5
Lois de finances 2019 et 2020, gel et dégel	5
La question de l'expérimentation d'une nouvelle politique culturelle sur les territoires, à partir des lieux et des compagnies	5
CAP 22	5
Le Pass culture en expérimentation	5
Culture près de chez vous	6
La création du Centre national de la musique	6
Un dernier label en attente : les Centres nationaux de la marionnette	6
Démarche européenne	6
La feuille de route ministérielle sur l'égalité F/H	7
Licence d'entrepreneur de spectacle	7

Emploi et dialogue social

Actualité nationale et fédérale/ multiprofessionnelle (Fesac)

Réforme de la formation professionnelle / Transformation de l'AFDAS en OPCO	9
Assurance chômage : renégociation du régime général et des annexes Unedic – Annexes VIII et X: bonus-malus	9
Premiers éléments de bilan et réforme du Fonpeps . . .	9
Restructuration des branches	10
Agenda social fédéral (Plan égalité F/H, lutte contre le sexisme et les violences, CDD-U...) . .	10
Commission paritaire nationale Emploi formation du spectacle vivant (CPNEF-SV)	10

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)

Accord optionnel dit « accord-verrou »	11
Négociation annuelle obligatoire sur les salaires (NAO)	11
Rapport de branche	11
Accord sur le temps minimum de convocation	17
Modèle d'accord CSE et CSE-C	17
Filière communication : révision des emplois	17
Les « activités connexes »	17
Le FNAS	17

Syndeac

Emploi artistique dans les Centres dramatiques nationaux	18
Suivi de nos accords spécifiques	18
Arpejeh	18

Une année de vie syndicale

Réforme du syndicat

Mission confiée à Laurent Parigot	20
Séminaire des 25 et 26 mars 2019	20
Mise en place d'une nouvelle stratégie numérique	20
Le Week-end	21

Temps forts et mobilisations

L'assemblée générale du 1er octobre 2018	21
Les journées du Syndeac à Avignon	21

Le Syndeac dans les régions

Ouverture de toutes les réunions du Conseil national aux délégué·e·s et aux adjoint·e·s	22
Réunions régulières des délégué·e·s	22
Tournée des régions	22
Rencontres « Pass Culture » dans les territoires expérimentaux	22
Les représentants au sein des Ceser	23

La vie des délégations régionales

Auvergne-Rhône-Alpes	23
Bourgogne-Franche-Comté	24
Bretagne	24
Centre-Val de Loire	24
Grand Est	25
Hauts-de-France	25
Île-de-France	26
La Réunion	27
Le Sud	27
Normandie	28
Nouvelle-Aquitaine	28
Occitanie	28
Pays de la Loire	29

Les commissions transversales

Commission Affaires juridiques et sociales	29
Europe	29
Commission Égalité entre les femmes et les hommes	30
Création d'une nouvelle commission Relations avec les associations	30

Les commissions thématiques

Les équipes artistiques	30
Les Scènes conventionnées	31
Le secteur de la marionnette	31
Le secteur chorégraphique	31
Le secteur musical	31

Archives

Point sur l'assurance chômage	33
Budget Culture 2019: l'USEP-SV interpelle les députés et le gouvernement	34
Comité ministériel pour l'égalité F/H	35
Le Syndeac face à la feuille de route en faveur de l'égalité H/F	36
Plus que jamais le France a besoin d'un acte II de la décentralisation culturelle	40
Préparation du Syndeac à la préparation budgétaire 2020 Mission Culture	43
Pour une culture de la liberté	51
Communiqué de presse 21 mai 2019	56
Les Micro-Folies ne doivent pas être un simulacre	57
Monsieur le ministre, 60 ans, c'est âge de mourir?	59

Le portrait du syndicat

Visibilité du syndicat

Outils de communication	62
Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)	65

Un syndicat en mouvement

Portrait des adhérent·e·s	66
Activité du pôle-conseil	68
La participation syndicale	69

Représentation syndicale et organisation interne

Le Conseil national et le bureau	70
L'équipe permanente	71
Le Syndeac dans les instances professionnelles	72
Représentations régionales	74
Représentation européenne	75
Lexique	76

Politique culturelle

L'année 2018 s'est révélée très riche en enjeux relevant des politiques publiques de la culture. Pourtant, comme le constate régulièrement le Conseil national, toutes les questions dites « nationales » qui relèvent de décisions du ministre de la Culture, après concertation dans le cadre du CNPS, sont relativement moins importantes que bien des décisions prises en région par les nouveaux exécutifs. Cette disproportion entre les sujets doit être rappelée pour que nous relativisons toujours l'importance entre le niveau dit national et le régional. Dans le rapport d'activité, nous essayons de ne retenir que les sujets les plus saillants des travaux de l'année 2018.

LES GILETS JAUNES ET LE SECTEUR DE LA CULTURE

Le mouvement a démarré en toute fin d'année et marque assurément davantage l'année 2019. Pourtant, force est de constater que le Syndeac avait annoncé – non pas le mouvement lui-même, mais son origine, dans une tribune politique publiée dans le Monde du 23 avril 2018. À deux reprises, le Conseil national a débattu de ce qui se passait et de l'importance d'être, à la fois, présent et accueillant tout en réaffirmant l'importance d'une réponse politique, notamment par l'implantation d'équipes artistiques dans le pays, en particulier dans les zones rurales ou pavillonnaires. Le 22 janvier 2019, une tribune a été publiée à ce sujet par Marie-José Malis, sur le site de Libération.

LOIS DE FINANCES 2019 ET 2020, GEL ET DÉGEL

Au printemps 2018, le Syndeac a mené, de façon offensive, la bataille pour le dégel de la réserve des crédits du ministère de la Culture, mais a refusé d'offrir une « victoire politique » à la Ministre alors en fonction. Cette bataille récurrente nécessite chaque année une pression politique pour l'obtenir sans en exagérer les bénéfices pour le titulaire du portefeuille ministériel. C'est en tout cas la stratégie mise en œuvre en 2018 et en 2019 (L'Usep-SV et les réseaux nationaux du spectacle vivant en appellent au ministre de la Culture pour obtenir la levée de la réserve de précaution sur les crédits du Ministère de la Culture, 4 juin 2019).

À l'automne 2018, la question du vote de la loi de finances pour 2019 a révélé une faille majeure dans la nouvelle majorité. L'absence totale de dialogue avec les corps intermédiaires dans le cadre de la préparation de la loi de finances et l'impossibilité de nous faire entendre ont abouti à un budget atone, sans ambition, amputé à plusieurs endroits. Le financement du pass Culture et du futur CNM (Centre national de la musique), sans dotation nouvelle ni extérieure, affaiblit une fois encore le ministère de la Culture. Le nouveau ministre, Franck Riester, a pris ses fonctions quelques jours avant l'examen des crédits en séance à l'Assemblée. Fort de cette expérience, le Syndeac a décidé de se mobiliser beaucoup plus en amont en 2019 pour préparer le budget 2020.

LA QUESTION DE L'EXPÉRIMENTATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE SUR LES TERRITOIRES, À PARTIR DES LIEUX ET DES COMPAGNIES

Lors de l'AG de septembre 2018, les axes d'engagement ont été largement approuvés. La question d'une politique d'expérimentation a ainsi été réaffirmée et un travail de concertation est prévu à l'automne 2019, conformément à l'annonce faite par le Ministre lors du CNPS plénier du 9 juin 2019.

CAP 22

La mobilisation très forte du Syndeac et de l'ensemble des partenaires sociaux siégeant au CNPS a permis, du moins dans un premier temps, de bloquer les tentatives malthusiennes de réforme de notre secteur envisagées par ce projet gouvernemental. Mais ce que nous avons empêché, en fermant la porte, pourrait revenir par la fenêtre. Ainsi en a-t-il été d'une tentative de réforme, très mal organisée, des aides aux équipes artistiques. La mobilisation de l'Usep-SV et l'écoute de la nouvelle directrice de la DGCA, Mme Sylviane Tarsot-Gillery, ont permis d'ajourner ce projet de réforme.

LE PASS CULTURE EN EXPÉRIMENTATION

2019 a été l'année du lancement politique et expérimental du pass Culture. Le Conseil national a adopté en juin 2018 une position partagée par l'Usep-SV, position de principe et d'opposition au projet présidentiel. Nous avons ainsi condamné le principe du pass, dénoncé la mise en concurrence des offres publiques et privées ainsi que le modèle économique non stabilisé, qui grève lourdement et durablement le budget du ministère de la Culture (Lettre à la ministre de la Culture du 27 septembre 2018). La mise en œuvre de la phase expérimentale a suscité un nouveau débat sérieux au sein du Conseil national, certains des adhérent·e·s refusant de proposer des offres dans ce cadre ; le syndicat a confirmé sa position : jouer le jeu de l'expérimentation tout en soutenant celles et ceux qui ne souhaitent pas faire d'offres. Le temps de l'évaluation sera suivi avec grande attention, notamment grâce au travail des délégations régionales dans le cadre de la phase expérimentale.

CULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS

Porté par l'ancienne ministre de la Culture, ce programme a constitué une « trahison » au regard de l'esprit de dialogue avec lequel le syndicat contribuait et travaillait avec le cabinet pour mettre en place un programme d'implantation des artistes partout dans le pays. La mission par la suite confiée à Bernard Latarjet a permis de calmer les esprits en repositionnant les annonces parisiennes du cabinet de l'ancienne Ministre. Ce programme semblait avoir été abandonné depuis le départ de M^{me} Nyssen de la rue de Valois, mais de nouvelles annonces ravivent notre inquiétude.

LA CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Les travaux préparatoires à la mise en place du Centre national de la musique ont occupé une partie de l'année 2018. Ils ont abouti au rapport des députés Émilie Cariou et Pascal Bois, remis au Premier ministre fin janvier 2019. La « concertation » s'est souvent révélée difficile avec les parlementaires missionnés et le Syndeac, dans le cadre de l'USEP-SV, n'a eu de cesse de rappeler les fondamentaux de la politique publique dans le domaine de la musique. Au cours de l'année 2018, plusieurs contributions ont été rendues publiques. Le CNM, qui doit être opérationnel au plus tard au 1^{er} janvier 2020, devrait être structuré sous la forme d'un EPIC. Son comité de pilotage sera composé des dirigeants des structures qui y seront intégrées (CNV, FCM, Centre d'informations et de ressources pour les musiques actuelles ainsi que des administrations du Ministère concernées). Via l'Usep-SV, le Syndeac a réitéré ses réticences – notamment sur le financement de cet établissement. Il a également rappelé ses objectifs prioritaires en matière de promotion de la filière musicale : soutien de la filière dans un souci de promotion de la pluralité des expressions artistiques, enjeux d'équité territoriale, exigence artistique ainsi que liberté de création et de programmation. Nous restons vigilants sur l'articulation des missions du CNM avec les outils de politique musicale du Ministère, ainsi que sur les missions d'éducation artistique et culturelle pour lesquelles le périmètre d'intervention de l'État doit être défini avec précision.

UN DERNIER LABEL EN ATTENTE : LES CENTRES NATIONAUX DE LA MARIONNETTE

Malgré les promesses faites par le Ministère l'été dernier, l'arrêté portant cahier des charges du label « Centre national de la marionnette », pourtant finalisé en 2018 lors du CNPS, n'était toujours pas paru au printemps. Le Ministère affirmait alors que le calendrier de cette parution serait divulgué en mai et que les premiers labels seraient désignés d'ici la fin de l'année. Cette annonce demeurée sans suite, le Syndeac a adressé un nouveau courrier au Ministre sur cette question, l'exhortant à tenir dès que possible la parole de sa prédécesseuse (Reprise des travaux des adhérent-e-s Marionnette).

DÉMARCHE EUROPÉENNE

Dans un contexte de crise culturelle des valeurs, le projet européen est fortement contesté. Pour les acteurs du secteur culturel, la priorité politique consiste d'abord à démontrer collectivement la véritable valeur ajoutée de leur secteur pour le projet européen. Afin de connaître leurs propositions et engagements en faveur du secteur artistique et culturel, le Syndeac a donc interpellé les candidats aux élections européennes en les invitant à répondre à quelques questions. Les réponses de certains candidats sont accessibles sur notre site ainsi que le texte d'orientation politique « Pour une culture de la liberté ». Le Syndeac a, en outre, soutenu la campagne « Culture Action Europe ». Cette dernière exhorte toutes les forces politiques à aborder les questions culturelles de manière constructive et respectueuse.

Par ailleurs, le Syndeac a participé aux deux assemblées générales de Pearle*, organisées à Anvers et à Plovdiv. Ses membres y ont débattu de la politique culturelle de l'Union européenne, du rôle et des capacités des organisations d'employeurs du secteur du spectacle vivant à contribuer au dialogue social européen, de l'accès des jeunes à la culture, du projet européen « Behind The Stage » par le biais de séminaires sur le leadership, l'équilibre travail-vie personnelle, etc.

LA FEUILLE DE ROUTE MINISTÉRIELLE SUR L'ÉGALITÉ F/H

Le 3 avril 2019, le Syndeac a pris part au comité ministériel annuel pour l'égalité femmes-hommes. Il y a présenté une déclaration et salué la synthèse réalisée par la haute fonctionnaire Agnès Saal. Cette dernière reprenait certaines des propositions que nous lui avons adressées, notamment la suppression du « malus » à l'encontre des lieux labellisés au bénéfice d'une observation accrue et de l'inscription d'objectifs précis dans les contrats pluriannuels d'objectifs, au caractère opposable.

Depuis la parution de cette feuille de route ministérielle 2019-2022, les critères d'observation ainsi que l'échelle de progression attendue nous ont été présentés en CNPS. Nous avons transmis au Ministère nos retours et remarques et attendons, à présent, de savoir quand ces outils seront associés aux CPO en renouvellement. Nous avons, en outre, rappelé au Ministère l'importance à nos yeux d'un traitement rapide de la question centrale, et finalement inscrite au sein de cette même feuille de route, du financement des compagnies par les Drac, dont nous savons, depuis l'étude de Cécile Hamon, parue fin 2016, combien elle est discriminante envers les compagnies dirigées par des femmes, en nombre comme en montants, et ce, quels que soient la discipline ou le territoire observés.

LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE

Le ministère de la Culture a présenté le 3 juillet dernier **une ordonnance de réforme des conditions d'exercice des entrepreneurs de spectacle vivant**, qui sera suivie d'un décret, en cours de finalisation. Le texte s'inscrit dans un environnement légal issu de la loi du 10 août 2010 pour un « État au service d'une société de confiance ».

Sur le fond, la réforme instaure un régime déclaratif qui se substitue au régime d'autorisation, impliquant des modalités de contrôle a posteriori. La licence pourra être attribuée à une personne morale, sous réserve de justifier de compétences ou de formations adéquates. Autre changement majeur : les sanctions applicables en cas d'infraction seront administratives. Le Syndeac a contribué via l'Usep-SV à l'ensemble des travaux et reste vigilant sur les modalités d'application du nouveau dispositif, effectif à compter du 1^{er} octobre 2019.

***Emploi
et dialogue
social***

Actualité nationale et fédérale (Usep-SV) / multiprofessionnelle (Fesac)

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE / TRANSFORMATION DE L'AFDAS EN OPCO

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément transformé l'écosystème de la formation professionnelle.

Après une période d'incertitude, l'Afdas a pu être maintenu et transformé en OpCo, opérateur de compétence. Il perd néanmoins de nombreuses prérogatives et voit son périmètre d'intervention très élargi, notamment aux secteurs des télécommunications et du sport.

Pour les entreprises, le financement est simplifié avec une cotisation unique et variable selon un seuil unique de plus ou moins 11 salariés. À terme, la contribution sera collectée par l'Urssaf.

Sur le fond, le congé individuel de formation est remplacé par le CPF de transition. Il est dorénavant géré par les Fongecif. Ses conditions d'accès s'en trouvent très dégradées : les Fongecif ignorent totalement les besoins techniques des professionnels du spectacle qui, par ailleurs, ne répondent pas nécessairement au critère de « transition professionnelle », et excluent les besoins en termes d'adaptation aux métiers, pourtant essentielle.

Pour les intermittents, la situation se révèle plus aigüe. Outre, la condition de période de cotisations, trop élevée pour des activités fluctuantes, la condition de « salarié » rend l'accès impossible. Ce point devrait néanmoins trouver une solution. Restera la question de la prise en charge des salaires, anciennement assurée par l'Afdas.

Les partenaires sociaux sont fortement mobilisés pour trouver des solutions techniques et politiques, notamment à travers l'apprentissage, pour préserver les outils de sécurisation des professionnels et du secteur.

ASSURANCE CHÔMAGE : RENÉGOCIATION DU RÉGIME GÉNÉRAL ET DES ANNEXES UNEDIC – ANNEXES VIII ET X

Au dernier trimestre 2018, le gouvernement a imposé à l'ensemble des partenaires sociaux (interprofessionnel et multiprofessionnel) une renégociation du régime général de l'assurance chômage, et, partant, de celui des intermittents. Alors que l'accord de 2016 n'était pas évalué, qu'il ne fonctionnait pas encore à plein régime et que le comité des experts n'était pas reconstitué, les conditions d'une renégociation dans un calendrier express ne sont pas apparues réalistes (communiqué de la Fesac du 21 décembre 2018). Le calendrier de la négociation, initialement prévue en décembre 2018, a été reporté d'un mois, à janvier 2019. Les négociateurs du champ multiprofessionnel ont cependant conduit un exercice de toilettage de l'accord de 2016 et sollicité le gouvernement, dans le cadre d'une lettre paritaire pour une remise à jour des politiques de l'emploi dans notre secteur. Le contexte politique, au moment de finaliser ce rapport moral, ne permet pas de savoir si le gouvernement reprendra l'accord signé – comme il l'avait formulé – et/ou prorogera l'accord de 2016 dans le cadre de la réécriture des règles relatives au régime général qu'il a entreprise suite à l'échec de la négociation interprofessionnelle.

PREMIERS ÉLÉMENTS DE BILAN ET RÉFORME DU FONPEPS

L'engagement du nouveau ministre de la Culture, Franck Riester, en faveur de l'emploi artistique, faisait espérer une réforme ambitieuse et rapide du Fonpeps, tenant compte du bilan catastrophique observé par tous les partenaires sociaux; ces changements ont donné lieu à une âpre négociation. Initiée au début du mois de janvier 2019, puis arbitrée par le ministre de la Culture en juin 2019, elle doit être confirmée en interministérielle. L'abondement budgétaire du dispositif fera l'objet de toute notre attention.

- [Lettre de la Fesac au Premier ministre](#) ^[PDF]
– 25 février 2019
- [Le point sur l'assurance chômage](#)
– 7 mars 2019

RESTRUCTURATION DES BRANCHES

À travers la loi du 8 août 2016 (El Khomri), les pouvoirs publics ont fixé un programme important de restructuration des branches professionnelles. Il vise à réduire le nombre de conventions collectives de 700 à 200. Les ordonnances dites «Macron» ont accéléré ce processus en donnant un pouvoir presque sans limites à la ministre du Travail.

Pour justifier ces mesures, les pouvoirs publics invoquent les nouvelles missions dévolues aux branches, qui, à travers les CPPNI, doivent dorénavant rédiger un rapport d'activité annuel comprenant un bilan des accords collectifs d'entreprise conclus, mesurer leur impact sur les conditions de travail des salariés et sur la concurrence entre les entreprises, mais aussi travailler sur les besoins en matière de formation professionnelle.

Au sein de la Fesac, le Syndecac a œuvré pour conserver le périmètre de la fédération en tant qu'organisme multiprofessionnel. Au niveau du secteur du spectacle vivant subventionné, il a œuvré pour préserver le cadre de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

À cet effet, outre la participation aux réunions de travail au sein de la commission de restructuration des branches, le Syndecac s'attache à mettre en exergue les indicateurs retenus par les pouvoirs publics.

AGENDA SOCIAL FÉDÉRAL (PLAN ÉGALITÉ F/H, LUTTE CONTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES, CDD-U...)

L'«agenda social fédéral» est le terme générique pour désigner la mise en œuvre des mesures sociales énoncées lors de l'élaboration du plan d'action résultant de la conférence emploi d'octobre 2015. Il se négocie au niveau interbranche du secteur du spectacle : spectacle vivant privé, subventionné, cinéma, audiovisuel...

En fonction des réformes et de l'actualité gouvernementale, l'agenda social fédéral a pour objectif de prioriser et de hiérarchiser les sujets à traiter. Outre, le suivi et les demandes de réaménagements du Fonpeps, les travaux portent sur la révision du recours au CDD-U, sur l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les violences et les pressions sur le lieu de travail, sur l'emploi des personnes en situation de handicap et sur l'impact de la fin des abattements professionnels.

Sans oublier l'emploi des seniors, l'autoentrepreneuriat, la prévoyance et la formation des intermittents.

Il traite de manière continue la réforme de la formation professionnelle et l'assurance chômage.

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DU SPECTACLE VIVANT (CPNEF-SV)

La CPNEF-SV est une institution nationale qui agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Paritaire, elle regroupe l'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés représentatives des champs conventionnels du spectacle vivant public, privé ainsi que des prestataires techniques. Le Syndecac en est membre depuis sa création en 1993 et siège au sein de ses différentes instances. La CPNEF-SV offre un cadre aux débats des partenaires sociaux, mais aussi aux actions à visée très opérationnelle. Elle assure également le pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, en lien avec l'Afdas.

En 2018, la CPNEF a participé à la conclusion de deux accords pluriannuels, assortis d'un important volet de co-financements – le premier sur le champ de la «culture, création et communication» et le second sur le champ du «tourisme».

Afin d'en expliquer les usages possibles, beaucoup de temps a été consacré à la promotion du guide des métiers, initié en 2014. La description des compétences constitue un levier très efficace pour favoriser l'orientation et la professionnalisation. En effet, le fait d'objectiver les savoir-faire attendus d'un métier permet, par exemple, une plus juste valorisation par l'employeur sur le plan salarial ou statutaire, de choisir une formation adaptée à son projet, de lutter contre les représentations qui induisent des discriminations, d'organiser le travail plus efficacement, ou encore d'accompagner les évolutions.

La CPNEF-SV a également lancé un travail d'envergure visant à développer l'offre de formation spécifique aux artistes et aux professionnels concernés par les questions de sûreté.

Au début de l'année 2019, du fait de l'impact de la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, les priorités ont porté sur la question du déploiement de l'alternance et sur le renforcement de l'offre de formation aux nouveaux métiers/compétences.

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)

ACCORD OPTIONNEL DIT « ACCORD-VERROU »

Ratifiées par la loi du 29 mars 2018 qui leur donne une valeur législative, les 6 ordonnances « Pénicaud » de 2017 ont profondément modifié le Code du travail. Depuis, seulement 13 thèmes relèvent obligatoirement de la branche et ne peuvent être renégociés au niveau de l'entreprise, dans un sens plus défavorable pour les salariés. Les autres thèmes peuvent être re-traités par accord d'entreprise.

Quatre thèmes possèdent un statut intermédiaire. Par nature, ils relèvent du périmètre de l'accord d'entreprise, sauf si un accord de branche les intègre à la convention collective. Les thèmes concernés sont les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, les droits des délégué·e·s syndicaux·cales ainsi que les primes pour travaux dangereux et insalubres.

Les partenaires sociaux ont fait le choix politique de mettre en œuvre cette option et ont conclu un « accord-verrou » le 13 décembre 2018, qui couvre l'intégralité de ces thèmes.

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE SUR LES SALAIRES (NAO)

Les négociations annuelles obligatoires sur les salaires se sont déroulées en deux temps – la première période allant du mois d'avril au mois de septembre 2018. En raison des restrictions budgétaires, ces négociations n'ont pas abouti. Puis la seconde période a démarré au mois de décembre, à la suite du mouvement social de contestation spontané et sans cadre syndical, dit des « Gilets jaunes ». Cette situation a conduit les partenaires sociaux de la branche de la CCNEAC à reconsidérer leurs positions, pour parvenir à une issue positive.

S'en est suivie une négociation accélérée qui a abouti, le 31 janvier 2019, à la conclusion d'un accord d'augmentation des salaires minima et des indemnités.

RAPPORT DE BRANCHE

Les partenaires sociaux sont tenus de réaliser chaque année un rapport de branche, destiné à évaluer les conditions d'emploi de leur secteur.

Le rapport de branche 2018 centralise les données concernant l'emploi et la formation. Les indicateurs sont issus de l'exploitation des fichiers d'Audiens et de l'Afdas.

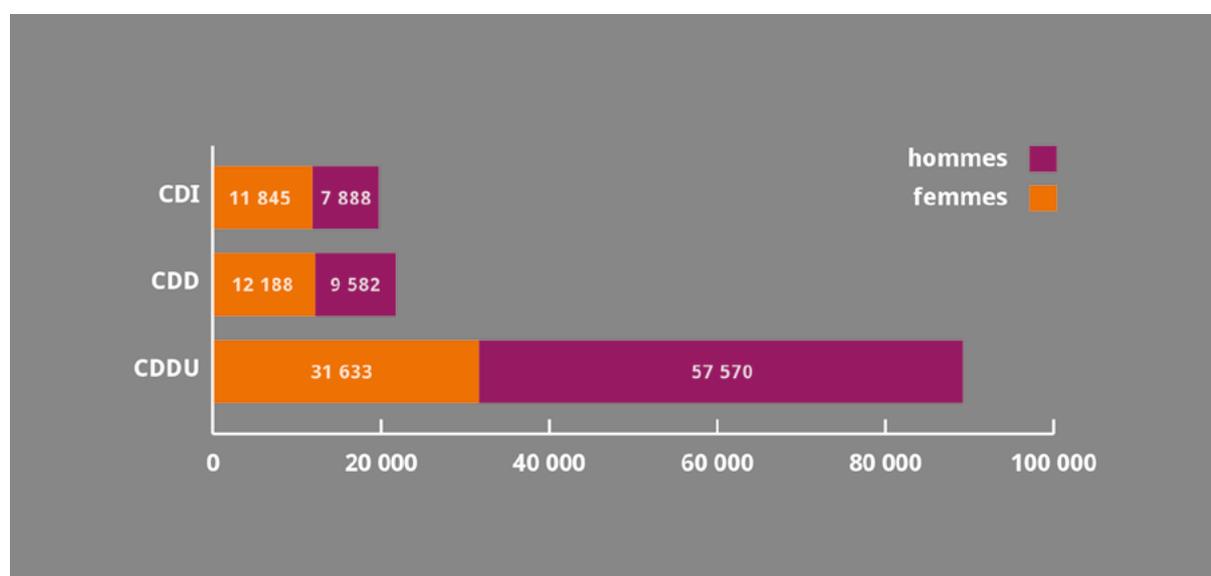
Cette année, le rapport recense 8541 entreprises. Ce chiffre augmente encore cette année, mais de manière moins importante qu'en 2017, lorsque cette augmentation était liée à l'extension de la convention collective du spectacle vivant privé et au repositionnement de nombreuses entreprises.

2017
120 795 salariés
dont 23 296 salariés
équivalent temps
plein (ETP)

1,4 million
de cachets
déclarés

**EFFECTIFS EN ETP PAR TYPE DE STRUCTURE,
PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR GENRE**

	CDI			CDD DE DROIT COMMUN			TECHNICIEN EN CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	536	383	919	112	58	170	155	353	508
Centres chorégraphiques nationaux	169	101	270	22	17	39	50	81	131
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	374	540	914	81	89	170	21	169	190
Centres nationaux et régionaux de création musicale	26	27	53	5	2	7	1	8	9
Scènes nationales	899	666	1565	159	76	236	112	418	530
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	216	122	337	36	19	56	29	78	107
Scènes conventionnées	486	319	805	83	45	128	49	168	218
Orchestres permanents	253	326	579	21	11	32	6	25	31
Opéras	287	260	547	79	46	125	99	149	248
Théâtre de ville	580	467	1047	136	69	205	80	205	285
Compagnies	1336	665	2002	620	356	976	1199	1483	2682
Festivals	516	257	773	212	121	333	119	279	399
Ensembles musicaux	231	125	356	64	34	99	45	96	141
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	105	85	190	29	29	58	22	63	85
Autres musiques (diffuseur, producteur)	124	104	228	43	21	63	16	38	54
Autres lieux de production / diffusion	1225	777	2002	319	197	516	211	406	617
Autres types de structures	167	103	269	42	25	67	10	32	42
Type de structure non affecté	233	202	435	104	57	161	130	161	291
TOTAL	7761	5528	13289	2167	1271	3439	2355	4213	6568



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique du nombre d'entreprises reste stable. Contrairement à l'année dernière, c'est l'Occitanie qui se classe derrière l'Île-de-France et non plus l'Auvergne-Rhône-Alpes. La Normandie, elle, se situe en fin de classement :



**EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET NOMBRE D'HEURES
PAR TYPE DE CONTRAT, GROUPE ET PAR GENRE -
FILIERE EMPLOI ARTISTIQUE**

GROUPE		GENRE	EFFECTIFS	MASSE SALARIALE (EN K€)	NOMBRE D'HEURES (EN MILLIERS)	femmes	hommes				
CDI	A	Femmes	73	2640	100	effectifs	32 %	68 %			
		Hommes	152	5509	187				salaires	32 %	68 %
		Total	225	8149	287				heures	35 %	65 %
	B	Femmes	35	708	30	effectifs	42 %	58 %			
		Hommes	49	1602	52				salaires	31 %	69 %
		Total	84	2310	83				heures	37 %	63 %
	C	Femmes	424	12600	468	effectifs	41 %	59 %			
		Hommes	613	20184	649				salaires	38 %	62 %
		Total	1037	32784	1118				heures	42 %	58 %
CDD	A	Femmes	9	91	5	effectifs	31 %	69 %			
		Hommes	20	146	6				salaires	38 %	62 %
		Total	29	236	10				heures	44 %	56 %
	B	Femmes	2725	10098	564	effectifs	50 %	50 %			
		Hommes	2754	14968	661				salaires	40 %	60 %
		Total	5479	25066	1226				heures	46 %	54 %
	C	Femmes	18160	54105	3234	effectifs	37 %	63 %			
		Hommes	30651	82943	4586				salaires	39 %	61 %
		Total	48811	137048	7820				heures	41 %	59 %
Total dédoublonné	A	Femmes	82	2731	104	effectifs	32 %	68 %			
		Hommes	171	5654	193				salaires	33 %	67 %
		Total	253	8385	297				heures	35 %	65 %
	B	Femmes	2759	10805	594	effectifs	50 %	50 %			
		Hommes	2794	16571	714				salaires	39 %	61 %
		Total	5553	27376	1308				heures	45 %	55 %
	C	Femmes	18482	66705	3702	effectifs	37 %	63 %			
		Hommes	31091	103127	5236				salaires	39 %	61 %
		Total	49573	169832	8938				heures	41 %	59 %

ZOOM SUR LES DIRECTIONS ARTISTIQUES

Aucune évolution par rapport aux chiffres de l'année précédente

171
directeurs
artistiques
(CDI+CDD)

82
directrices
artistiques
(CDI+CDD)

ACCORD D'ENTREPRISE ET REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

STRUCTURES AYANT UN ACCORD D'ENTREPRISE	NOMBRE	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	22	81%
Centres chorégraphiques nationaux	7	64%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	18	26%
Centre nationaux et régionaux de création musicale	2	50%
Scènes nationales	44	83%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	19%
Scènes conventionnées	22	39%
Orchestres permanents	6	86%
Opéras	6	86%
Théâtre de ville	12	24%
Compagnies	17	2%
Festivals	6	6%
Ensembles musicaux	3	3%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	2%
Autres lieux de production / diffusion	24	10%
Type de structure non renseigné	0	0%
TOTAL	195	11%

FORMATION

Comme l'année précédente, deux domaines de formation sont largement majoritaires :

7 142
salariés permanents
ont bénéficié d'au
moins 1 formation en
2017

7 183
en
2016

SÉCURITÉ – SECOURISME

39 %

HOMMES

20 %

FEMMES

**SPECTACLE VIVANT –
ADMINISTRATION**

21 %

28 %

ACCORD SUR LE TEMPS MINIMUM DE CONVOCATION

Le 11 avril 2019, les partenaires sociaux sont parvenus à conclure un accord sur le temps minimum de travail journalier.

Cette durée est fixée à 3 heures 30 consécutives de travail et s'applique à tous les salariés soumis, ou non, à un aménagement du temps de travail (ex. : modulation). En revanche, cette garantie de période de travail ne compte qu'une seule fois même si elle démarre avant minuit et se poursuit au-delà.

L'accord maintient les deux exceptions antérieures : les artistes et les salariés en CDI.

MODÈLE D'ACCORD CSE ET CSE-C

Du fait de l'ordonnance « Macron » n° 2, les partenaires sociaux ont dû renégocier les dispositions du Titre III de la convention collective, portant sur les règles applicables aux représentants du personnel. L'article 4 de cet accord prévoit la mise à disposition par la branche d'un « modèle d'accord de mise en place du CSE et CSE-C ». Malgré la très forte implication des syndicats, il n'a pas été possible de conclure un modèle parfaitement paritaire.

Les points bloquants concernent les signataires de l'accord (délégué syndical et/ou nouvelles modalités), la participation au conseil d'administration, la personnalité juridique des CSE (comme les anciens Comités d'entreprise). Sans oublier la prise en charge des frais des élus (déplacements...) et le financement de la formation des élus : conseillée, mais non obligatoire. Le Syndeac a néanmoins proposé à ses adhérent-e-s un « modèle » d'accord, auquel est joint un document explicatif « vademecum ».

FILIÈRE COMMUNICATION : RÉVISION DES EMPLOIS

Les négociations portant sur les classifications des emplois relevant de la filière communication se poursuivent par la rédaction de brèves définitions des fonctions des emplois repères. Ces travaux sont ralentis par la nécessaire mise en cohérence des postes avec une vigilance importante des situations opérationnelles en lien avec la commission juridique et sociale.

LES « ACTIVITÉS CONNEXES »

Les organisations syndicales des employeurs souhaitent interroger à nouveau les dispositions conventionnelles portant sur les activités dites « connexes ». Ce chantier touche le cœur de métier des professionnels des entreprises artistiques et culturelles.

Au regard des fléchages des financements publics, le Syndeac souhaite également revoir le périmètre d'activité de l'action culturelle et de l'éducation artistique. L'avancement possible de ce chantier nécessite une adhésion importante des organisations syndicales de salariés.

LE FNAS

Depuis plusieurs années, les organisations syndicales de salariés demandent la revalorisation du taux de contribution au FNAS, au regard du nombre croissant de bénéficiaires.

Pour les employeurs, l'élargissement de l'assiette de contribution compensait la stagnation du taux. De surcroît, des objections avaient été relevées en termes de fonctionnement et de transparence dans l'organisation.

Après plusieurs séances de discussion et l'adoption de mesures drastiques pour les salariés, les organisations professionnelles cherchent à trouver des mesures opérantes afin de préserver cette institution, essentielle au secteur (lettre ouverte du conseil de gestion du Fnas aux organisations syndicales d'employeurs siégeant à la commission de suivi et à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation – 19 décembre 2018).

Syndeac

EMPLOI ARTISTIQUE DANS LES CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX

Dans le cadre de nos relations sociales avec les organisations de salariés, la question de l'accord de 2003 reste un sujet difficile. L'ACDN n'ayant volontairement pas transmis les chiffres à temps à la DGCA, une seule réunion, au lieu de deux annuellement prévues, s'est tenue en décembre 2018. Après une déclaration liminaire, le SFA a refusé de participer plus avant aux travaux.

Pour tenter de résoudre cette situation de blocage, une nouvelle méthode a été élaborée. Sous l'égide de la DGCA, elle vise à organiser des réunions de travail sur la problématique de l'emploi artistique, en dépassant le strict cadre des CDN et donc de l'accord lui-même. Ce chantier a démarré tout début 2019. Il a donné le sentiment aux participants que ce pas de côté allait permettre de dépassionner le débat et d'apaiser les tensions de la discussion.

Par ailleurs, le contentieux engagé par les syndicats d'artistes, lié à l'application de l'accord 2003 portant sur le volume d'emploi des artistes dans les CDN, est toujours suspendu. D'un point de vue judiciaire, il est susceptible d'être relancé par une action devant la Cour d'appel (jusqu'en janvier 2020).

SUIVI DE NOS ACCORDS SPÉCIFIQUES

SACD : les relations entre les adhérent·e·s du Syndeac et de la SACD sont régies par un accord du 22 octobre 2014, modifié par un avenant, conclu le 18 juin 2018, dédié aux compagnies qui donnent des représentations sur de longues séries, pendant le festival d'Avignon Off. Outre des conditions plus favorables que le droit commun pour les entreprises, cet accord a mis en place un comité de suivi. Son rôle est de traiter en amont toutes les situations d'incompréhension ou de désaccord pouvant donner lieu à différend.

→ **Barèmes SACD** [article réservé aux adhérent·e·s]

Sacem : les deux accords Sacem, l'un pour les lieux et l'autre pour les festivals, reposent sur la même logique : application de droits réduits pour les structures adhérentes au Syndeac et instauration d'un comité de suivi et d'échange. Un avenant applicable en 2019, plus favorable, mais seulement pour les festivals, prévoit un nouveau mode de décompte des places offertes. Il augmente également l'abattement, de 20 % à 25 %.

SCPP : l'accord conclu avec la SCPP a été renouvelé pour 2019.

Rappelons enfin que cet accord garantit les membres du Syndeac contre toute revendication au titre des droits voisins que pourraient faire valoir tant les producteurs de phonogrammes que les artistes interprètes ou les sociétés de gestion collective dont ils seraient membres (telles que la Spedidam), sous réserve que le phonogramme utilisé appartienne au répertoire de la SCPP.

ARPEJEH

L'association Arpejeh, notre partenaire, organise plusieurs formats de rencontres entre les entreprises et les jeunes en situation de handicap rencontrés. Les entreprises adhérentes peuvent y participer : parrainages, ateliers de découverte des métiers, explorations des métiers, temps d'échanges, stages de découverte, ateliers de préparation professionnelle... Par ailleurs, l'association nous transmet régulièrement la liste des élèves et des étudiants en recherche d'expériences professionnelles dans les domaines de la communication, de l'accueil, de l'assistantat administratif, de la gestion administrative, de la comptabilité ou de la paie. Tout adhérent, qui souhaite intégrer cette démarche solidaire et répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, peut nous contacter et ainsi entrer en relation avec l'association et ses candidats.

***Une
année
de vie
syndicale***

Réforme du syndicat

Le Conseil national issu des dernières élections a affirmé vouloir porter une mission de transformation profonde du syndicat et conduire ce chantier dans le délai du mandat de deux ans qui lui incombait. Une double stratégie a été élaborée : associer étroitement les adhérent·e·s à la construction de la transformation en organisant un premier séminaire en juin 2018 et un second en mars 2019, mais aussi externaliser la mission consistant à repenser les services aux adhérent·e·s et à engager une réforme de la gouvernance du syndicat.

MISSION CONFIEE À LAURENT PARIGOT

En septembre 2018, le Conseil national a validé le principe d'une mission confiée à Laurent Parigot tendant à réaliser une enquête auprès des adhérent·e·s du syndicat à la fois pour mesurer les attentes, notamment en termes de services, mais aussi pour réfléchir à la transformation du syndicat.

Portrait du Syndeac par ses adhérent·e·s

[article réservé aux adhérent·e·s]

SÉMINAIRE DES 25 ET 26 MARS 2019

Confiée à Boris Razon, la conception du séminaire a permis un décentrage bénéfique de nos préoccupations pour y revenir par des questions très pratiques et des débuts de réponses concrètes. Deux axes précis ressortent de ces journées : la volonté de repositionner nos maisons d'art et nos compagnies pour en faire le centre d'une nouvelle citoyenneté, avec un argumentaire à réécrire en profondeur, qui fera l'objet d'un travail ultérieur. L'affirmation d'un nouveau slogan « Nous sommes les acteurs de la transformation sociale ! » peut aider à construire notre nouveau positionnement syndical. En juin 2020, la volonté de s'engager résolument dans une initiative fédératrice, en partenariat avec Arte, s'est imposée (cf. infra).

Loin d'être un point d'arrivée, le séminaire est un point de départ pour nos travaux. Il interrogera nos façons de travailler et notre organisation. Un groupe de travail s'est réuni par la suite afin de poursuivre une réflexion sur les outils pratiques ainsi que sur les services innovants et concrets que le Syndeac pourrait proposer.

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

À l'évidence bien trop statique, le site internet du Syndeac était presque exclusivement consulté pour sa partie ressource (ce qui demeure un atout à ne pas négliger, et même à renforcer). L'ensemble du contenu de « politique publique » est en revanche peu lu. Notre site internet se limite en effet aux prises de positions officielles du syndicat et de l'Usep-SV. Il n'est pas, de ce fait, représentatif de ses adhérent·e·s et de leur diversité. Tout cela révèle une absence de ligne éditoriale et de coordination avec les réseaux sociaux du syndicat. Tel est l'enjeu auquel la nouvelle stratégie entend répondre : d'une part, renforcer la partie politique du site – être davantage représentatif de la diversité des adhérent·e·s, et d'autre part, offrir de nouveaux services utiles et concrets. Dans le même état d'esprit, le Syndeac a décidé de professionnaliser sa présence sur les réseaux sociaux en personnalisant la ligne éditoriale de chacun d'entre eux. Un travail de sensibilisation des adhérent·e·s à cette démarche a été engagé afin qu'ils nous relaient.

La mission menée par Laurent Parigot a largement confirmé ces intuitions : les services aux adhérent·e·s ont besoin d'être renforcés ; la puissance des outils numériques doit être utilisée à plein régime pour donner des réponses concrètes et adaptées à chacun de ceux qui s'engagent au sein du Syndeac.

C'est dans cette perspective que nous avons mené un travail interne pour faire évoluer le site et développer une stratégie numérique pour les réseaux sociaux :

- Un appel d'offres a été initié et l'agence Partaja a été chargée de nous accompagner dans le travail de réflexion stratégique et de mise en œuvre opérationnelle.
- Trois ateliers ont été organisés : le premier réunissant l'ensemble de l'équipe permanente, le deuxième, des élus du Conseil national et le troisième, quelques adhérent·e·s dans le but de renommer les rubriques de la partie « Infos juridiques et sociales », afin que ce service en ligne soit plus adapté à la réalité de terrain.

Rendre visible notre projet collectif de transformation sociale passe par :

- le partage d'expériences sous forme de tutoriels et d'ateliers;
- l'adaptation des rubriques du site à la réalité de terrain des adhérent·e·s;
- la sollicitation des adhérent·e·s pour contribuer à des articles de fond relatifs aux grands sujets qui traversent notre secteur;
- la production de podcasts natifs sur les sujets d'actualité du syndicat;
- la refondation de notre présence sur les réseaux sociaux et de leur animation;
- la mobilisation et la formation des adhérent·e·s du Syndeac aux réseaux sociaux.

Cette stratégie se met peu à peu en place. Elle a été présentée aux adhérent·e·s lors des journées professionnelles à Avignon.

Les différentes campagnes menées au début de l'année 2019 :

- Dans le cadre des élections européennes : pour une culture de la liberté, questionnaire aux candidats, projet Leader, campagne de Culture Action Europe
- Budget 2020
- Contribution sur l'égalité femmes-hommes.



LE WEEK-END

Ce projet d'initiatives nouvelles tendant à fédérer les jeunes dans nos maisons, en lien étroit avec les équipes artistiques, a fait l'objet d'une réflexion à la suite du séminaire. Il faisait écho au travail initié dans le cadre de « Génération What? ». Mais ce projet est actuellement à l'arrêt, car les discussions avec Arte se révèlent plus complexes que prévu.

Temps forts et mobilisations

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Notre assemblée générale s'est tenue le 1^{er} octobre 2018 à L'International Visual Theatre (IVT). Le rapport moral a fait l'objet d'une lecture exhaustive, afin que les termes des débats soient clairement partagés. Élaborée par le Conseil national élu en 2017, la stratégie à la fois constructive et combative du syndicat a été soutenue et le débat a fait ressortir les enjeux à très courts termes. Le rapport d'activité a permis de faire le bilan de l'année écoulée et de confirmer notre volonté d'ancrer toujours davantage notre action en région.

L'après-midi, notre assemblée générale a accueilli Christophe Nick, producteur audiovisuel à l'initiative du projet « Le Week-end ». La restitution de l'enquête « Génération What? » et le débat autour du projet ont manifestement permis de faire avancer et de partager la réflexion.

LES JOURNÉES DU SYNDEAC À AVIGNON

Les journées du Syndeac à Avignon se sont déroulées du 5 au 15 juillet 2019. Les premières rencontres ont été classiquement dédiées aux informations juridiques et sociales, avec un focus sur l'avenir de la formation professionnelle, ainsi qu'au balayage de l'ensemble de l'actualité des politiques publiques. Chacune de ces réunions a rassemblé environ 50 personnes.

Trois temps plus participatifs ont également été organisés pendant cette période : un atelier pratique sur la communication numérique et plus particulièrement les réseaux sociaux, un atelier sur le montage de projets européens, s'inscrivant dans la lignée des ateliers créés au cours de l'année, et enfin, une réunion consacrée aux possibles évolutions statutaires permettant d'ancrer davantage l'action du Syndeac en région et de renforcer les délégations dans leur rôle politique.

La première semaine des rencontres s'est conclue par la traditionnelle réunion plénière, exclusivement consacrée cette année au projet de réforme statutaire dans tout ce qu'il implique comme changements en termes de gouvernance et de mobilisation des adhérent·e·s ainsi que des élus. Ce débat riche a abouti à de nombreuses pistes de modifications statutaires.

Le 14 juillet, une rencontre interne, dédiée à la place de la création dans les politiques culturelles et organisée à l'initiative de la commission «équipes artistiques», a réuni, comme espéré, les équipes artistiques et les compagnies avec ou sans lieu, de nombreux lieux et festivals. L'objectif de la réunion était de présenter à la fois des pistes de travail immédiatement exploitables pour recréer de la solidarité entre lieux et équipes artistiques, mais aussi des positions pouvant être portées conjointement auprès des collectivités et qui visent à renforcer localement la place de la création. La réunion fut également l'occasion d'échanger sur l'avenir du syndicat et la place des équipes dans cette dynamique.

Enfin, le 15 juillet, le Grand Débat, cette année conjointement organisé par le Syndeac et le Festival d'Avignon, était consacré à la place de la culture dans le cadre des élections municipales 2020. Malgré un changement de site à la dernière minute, il a réuni environ 70 personnes qui se sont montrées satisfaites du thème du débat comme de l'animation de la rencontre par Arnaud Laporte. Cette coopération avec le Festival est incontestablement à confirmer et à approfondir.

Le Syndeac dans les régions

OUVERTURE DE TOUTES LES RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL AUX DÉLÉGUÉ·E·S ET AUX ADJOINT·E·S

Dans le cadre des réflexions en cours sur la transformation du syndicat, l'ensemble des Conseils nationaux ont été ouverts à titre expérimental aux délégué·e·s et aux adjoint·e·s. Cette année sert ainsi de préfiguration avant présentation à la rentrée d'un projet de statuts qui devrait définir un nouveau cadre de gouvernance avec les délégations régionales.

RÉUNIONS RÉGULIÈRES DES DÉLÉGUÉ·E·S

En complément des travaux menés par les adhérent·e·s en région et ainsi que par les Conseils nationaux et les commissions, des réunions entre délégué·e·s ont été régulièrement organisées cette année. Elles avaient pour but d'échanger sur les situations rencontrées, de promouvoir les dynamiques transversales et de se concerter sur la mise en place de nouveaux outils communs et partagés. L'évolution des équilibres politiques au sein des

grandes régions reste un sujet majeur et mobilise toujours autant les délégations, que ce soit par exemple dans le Sud, le Grand Est, ou en Auvergne-Rhône-Alpes.

En résonance avec la dissolution de l'agence culturelle d'Île-de-France, un état des lieux des agences culturelles régionales a été présenté au cours de ces réunions afin de partager des retours d'expériences et d'interroger leur complémentarité avec les pouvoirs publics.

La dernière réunion, qui s'est tenue en avril, a été l'occasion d'aborder le projet de réforme des statuts du syndicat, dans l'idée de renforcer la représentativité des délégations régionales et de proposer des modalités de travail susceptibles de consolider l'organisation des travaux sur le terrain.

TOURNÉE DES RÉGIONS

À son arrivée, le directeur a souhaité rencontrer les adhérent·e·s sur le terrain. Toutes les délégations – à l'exception de la Réunion – l'ont accueilli dans le cadre d'une réunion des adhérent·e·s entre septembre 2018 et avril 2019 : à Nantes (06/09), Marseille (14/09), Rennes (05/10), Montpellier (12/10), Chalon-sur-Saône (23/10), Lyon (23/11), Boulazac (12/12), Strasbourg (14/12), Tours (10/01), Rouen (26/04). Un rendez-vous a également été organisé le 29 octobre avec les adhérent·e·s des Hauts-de-France.

Au cours de la seconde partie de l'année, des rencontres plus informelles entre Vincent Moisselin et les adhérent·e·s ont été organisées à l'occasion de temps forts des structures adhérentes (festivals, rencontres professionnelles, créations). Ce mode opératoire sera reconduit la saison prochaine, l'objectif étant de maintenir, dans la mesure du possible, des rapports de proximité avec les problématiques rencontrées au quotidien par nos adhérent·e·s.

RENCONTRES « PASS CULTURE » DANS LES TERRITOIRES EXPÉRIMENTAUX

Au-delà des réserves politiques exprimées pendant l'été 2018 par l'Usep-SV, nous avons relevé dès le mois de septembre de nombreuses difficultés techniques, portées à la connaissance de la Ministre à la rentrée. Ce travail d'analyse s'est poursuivi au cours du quatrième trimestre 2018 lors de réunions organisées par le Syndeac dans l'Hérault et dans le Bas-Rhin ainsi qu'avec les adhérent·e·s de Seine-Saint-Denis et les représentants de la start-up «Pass Culture», dirigée par Céline Léger-Danion, également rencontrée en janvier 2019.

Le 1^{er} février, l'expérimentation est lancée dans 5 départements, auprès d'un échantillon de jeunes de 18 ans. Au sein des adhérent·e·s des départements concernés, deux positions se dégagent : la volonté de participer à la phase expérimentale afin d'affiner nos arguments contre le projet, en vue de l'évaluation prévue après environ 6 mois ; ou bien le refus pur et simple de participer à cette phase afin de signifier notre opposition de principe. Le Conseil national a décidé d'encourager ceux qui le souhaitent à participer à cette première étape – en demeurant critiques au fond – mais aussi d'apporter un soutien total, notamment juridique, à ceux qui le refuseraient et de veiller à ce qu'aucun ne subisse de pression indue de la part des Drac pour ce motif.

Après une interpellation par les adhérent·e·s du Syndeac Occitanie, le député du Gard Olivier Gaillard a interrogé en mai le ministre de la Culture par une question écrite au gouvernement, se faisant l'écho de nos inquiétudes sur ce projet.

Cependant, dans le courant du printemps et sans que nous ayons encore été conviés à un bilan d'étape, le Ministre annonce l'extension du dispositif à l'ensemble des jeunes des départements d'expérimentation, mais également à 7 autres départements.

En juillet, le Syndeac écrit formellement à la start-up pour obtenir davantage d'informations sur la première phase d'expérimentation dans chacun des départements.

LES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CESER

Les adhérent·e·s représentant le Syndeac au sein des Ceser n'ont échangé qu'une seule fois au cours de l'année. Réunissant 6 des 8 représentants du Syndeac, cette conférence téléphonique a permis de mieux comprendre les différences de fonctionnement d'un Ceser à l'autre et ainsi les possibilités d'action selon les territoires. Nous avons notamment relevé que les Schémas de développement territorial (SDRADT) pouvaient accueillir des spécificités territoriales (**La vie des délégations en région : introduction générale**) et que les échanges, entre les représentants au sein des Ceser, les délégué·e·s et le Conseil national, devaient se multiplier. Cela devrait pouvoir être mis en œuvre dès la rentrée 2019.

La vie des délégations régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La délégation Auvergne-Rhône-Alpes du Syndeac a rencontré, à plusieurs reprises, le conseil régional (3 rendez-vous avec la vice-présidente, le Dac ou la chargée du spectacle vivant, 2 séances préparatoires des conférences régionales). Elle a largement travaillé à l'identification de la politique culturelle de Laurent Wauquiez et des angles de travail possibles avec le conseil régional. Ont notamment été étudiées les nouvelles répartitions budgétaires effectuées par le conseil régional : la somme de 2,49 M d'euros, émanant d'anciennes aides apportées aux compagnies et aux structures (APSV, fiacre international, etc.) est devenue un FIC (fonds d'intervention culturelle), relevant directement du cabinet du président de Région et servant à financer, sur demandes d'élue·e·s locales, des projets de diverses natures, occasionnellement des projets artistiques. Les échanges avec la vice-présidente à la culture de la Région ont abouti à la création d'un fonds d'investissement, mais aussi d'un fonds pour l'innovation qui ne finance pas seulement des innovations technologiques, mais qui prene également en compte des temps de recherche pour les équipes artistiques (non assortis d'une exigence systématique de production). Un projet de travail intersectoriel (économie et tourisme) est en cours de développement et le lien est plus fluide entre élu·e·s, services de la Région et acteurs culturels. Enfin, la délégation a obtenu la simplification du document à remplir concernant la parité.

Concernant la Drac, deux rendez-vous en intersyndicale se sont tenus cette année. L'enjeu principal était le suivi de l'attribution et la mise en œuvre des projets de territoire « Culture près de chez vous » et la sensibilisation de la Drac aux effets parfois pervers du plan. La délégation Auvergne-Rhône-Alpes a réuni ses membres six fois au cours de l'année, avec une belle participation et la présence fréquente d'un membre de l'équipe permanente du Syndeac. Outre le suivi de la situation de ses adhérent·e·s, les échanges sur les items du Conseil national et les retours sur les avancées en région, ces rencontres ont été l'occasion de participer largement aux discussions nationales concernant les rapports de la délégation régionale avec le Conseil national, de débattre de la démocratie interne (souhait d'une démocratie moins centralisée et plus contributive), de participer à l'établissement de nouveaux statuts pour le Syndeac qui permettent un meilleur dialogue entre des problématiques dites « régionales » et d'autres, dites « nationales ».

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les délégué·e·s régionaux·nales ont poursuivi cette année leurs travaux dans la continuité des actions mises en place la saison dernière. Des réunions de travail régulières ont été tenues avec les tutelles – Drac et conseil régional. Si le nombre d'adhérent·e·s sur le territoire reste limité – une vingtaine de structures, celles-ci représentent 70 % des crédits de l'État déconcentrés en région, ce qui permet d'asseoir une légitimité certaine dans les échanges.

Le Syndeac a une nouvelle fois alerté sur le faible taux de consommation des crédits Drac, fait éminemment problématique dans un contexte général de stagnation des dépenses culturelles. La mise en place au sein de la délégation d'un tableau de suivi des crédits dispensés par les tutelles permet un suivi précis des engagements des partenaires publics, notamment du conseil régional BFC et de l'application par la Drac BFC des gels ou réserves de crédits.

Malgré le rejet de sa candidature au poste de représentant du secteur culturel au sein du Ceser, le Syndeac a fait remonter une contribution complète visant à défendre la création et l'implantation des équipes sur le territoire. Les objectifs de structuration et d'aide à l'emploi ont également été formulés. Dans le cadre de la campagne de mobilisation parlementaire lancée au niveau national, la délégation s'est fait le relais des positions auprès de ses députés. Une rencontre avec les députés de la région, prévue à Paris pour janvier puis reportée, est toujours à l'étude. Enfin, la délégation s'est mobilisée sur la procédure de nomination de la direction à la Scène nationale du Creusot et les risques de fragilisation de l'établissement ainsi que sur le projet de délégation de service public du théâtre municipal de Nevers, un temps envisagé.

BRETAGNE

La délégation a poursuivi son dialogue avec l'État et la Région, portant une attention particulière aux expérimentations menées sur le territoire de Bretagne : pacte girondin et différenciation des territoires, projet de fusion des crédits 131 et 224, plan itinérance et « Culture près de chez vous », villes 100 % EAC. La mise en place, à titre expérimental, du pass Culture dans le Finistère a été suivie avec attention et en relation avec les structures adhérentes des autres départements désignés pour cette première phase de travail.

Les tutelles ont été rencontrées en intersyndicale sur l'ensemble de ces sujets. Elles ont, dans le même temps, été alertées sur les enjeux de soutien à la création et aux équipes artistiques ainsi que sur la nécessité de maintenir les outils qui encouragent leur présence sur les territoires (Spectacle vivant en Bretagne, Scènes de territoire).

Dans le cadre de la campagne de mobilisation lancée auprès de la majorité parlementaire, les adhérent·e·s ont rencontré un grand nombre de députés de la région : dans le Finistère (Didier Le Gac, Sandrine Le Fleur et Graziella Melchior), en Île-et-Vilaine (Gaël Le Bohec, Florian Bachelier) et dans le Morbihan. Le rendez-vous avec Florian Bachelier a notamment donné lieu à une contribution sur l'éducation artistique et culturelle.

CENTRE - VAL DE LOIRE

La délégation a poursuivi son travail syndical sur le territoire, dans le cadre de l'intersyndicale employeurs. Par le dialogue, elle cherche à construire les bases d'actions communes sur le territoire régional. Les délégué·e·s en région du Syndeac, Synavi, Sns, Profedim et Sma se réunissent, a minima, une fois par mois pour échanger sur les sujets d'actualité et de politiques publiques de la culture.

Nous avons organisé une réunion des adhérent·e·s Syndeac le 10 janvier 2019 à Tours en présence de la direction du Syndeac, en la personne de Vincent Moisselin, et de la Chargée de mission auprès des délégations régionales, Flavia Amarrurtu. Cette réunion s'est prolongée par un forum de discussion, ouvert à tous les acteurs culturels du spectacle vivant de la région. La direction du Syndeac a effectué un second déplacement à Tours à l'occasion du festival WET, le 23 mars 2019.

L'intersyndicale a produit en mars 2019 un Manifeste pour les arts et la culture en Région Centre, sous la forme d'une lettre publique aux représentants de l'État et à tous les élus des différents niveaux des collectivités territoriales. Ce manifeste a fait l'objet d'une pétition en ligne, signée par près de 500 personnes. Il a permis de relancer la campagne de rencontres avec les élus, députés et sénateurs :

- le 31 août le député Philippe Chalumeau (LREM)
- le 29 octobre le sénateur Serge Babary (LR)
- le 9 novembre, une rencontre avec le nouveau directeur régional, Fabrice MORIO
- le 17 mai la députée Sabine Thillaye (LREM), présidente de la commission Affaires européennes.

En lien avec la députée Fabienne COLBOC (LREM), membre de la commission Culture, François Chaudier a été à l'initiative d'un débat sur la culture, le 8 mars 2019 dans le cadre du grand débat national.

Le Syndeac a été représenté à la commission permanente pour la Culture en séance plénière le 3 octobre 2018. Aux côtés de nos collègues de l'intersyndicale, nous avons manifesté notre mécontentement concernant l'absence de moyens financiers et d'ambitions en matière de spectacle vivant. Nous avons également dénoncé une démarche participative prétexte. Le dialogue avec la région Centre-Val de Loire a été relancé avec l'arrivée du nouveau conseiller culture du Président, Vincent Tison, et de la nouvelle directrice de la culture, Véronique Barcello.

Un déjeuner avec le Président de Région, François Bonnaud, a eu lieu le 27 mai 2019. Nous restons en attente des choix budgétaires 2020 pour constater les mesures, notamment sur le chantier de la diffusion du spectacle vivant et de la coopération interrégionale et internationale.

GRAND EST

Inscrite dans un territoire élargi, la délégation Grand Est s'est structurée de façon à représenter la diversité typologique et géographique des territoires. Ainsi organisée, elle maintient une dynamique régulière : 3 réunions se sont tenues respectivement à Strasbourg, Vandœuvre-lès-Nancy et Thionville.

Les travaux ont principalement porté sur le redéploiement des crédits et des missions de la Drac Grand Est et du conseil régional, dans le cadre de la nouvelle région résultant des entités Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne.

Le Grand Est est touché par un mouvement de déconcentration de certaines institutions d'importance nationale et internationale, comme le Festival et l'École Supérieure de la Marionnette de Charleville-Mézières, ce qui met en difficulté l'équilibre budgétaire déjà précaire de la région. Au niveau de la Drac, sur les équipes artistiques, nous assistons à une stagnation des financements, voire à une baisse, tout nouveau conventionnement étant impossible aujourd'hui. La délégation a demandé que lui soient transmis les chiffres de crédits dédiés au spectacle vivant, demande toujours en attente d'une réponse à ce jour.

Concernant la politique régionale, des difficultés ont été rencontrées quant aux aides accordées aux compagnies en vue d'une exploitation au festival d'Avignon, conséquence d'un montage complexe sur des financements Interreg qui impliquaient une avance sur recette impossible à assumer par les compagnies. La conception et la mise en œuvre de l'Agence Culturelle Grand Est (agence régionale) ont été problématiques, notamment en ce qui concerne le mode de désignation des membres siégeant aux différentes assemblées. Elle est néanmoins opérationnelle et est devenue un acteur proactif de la vie culturelle.

Les adhérent-e-s mobilisé-e-s en région pointent les

failles structurelles du territoire, qui dispose d'un maillage culturel imparfait. La fragilisation du réseau des théâtres du second cercle impacte le travail des équipes artistiques, tant sur le plan de la production que de la diffusion. La fermeture définitive de la scène conventionnée de Frouard à proximité de Nancy, la fragilisation de la scène nationale de Forbach dont la direction est mise en difficulté depuis un an, sont autant de signes préoccupants que le syndicat suit avec beaucoup d'attention. Signe positif toutefois, la scène conventionnée de Vitry-le-François a enfin trouvé, après de nombreuses péripéties, un directeur en la personne de Laurent Sellier.

La mobilisation auprès des députés de la majorité a été relayée en Grand Est : plusieurs parlementaires ont été rencontrés (Isabelle Rausch, députée de Moselle-Thionville, et Bruno Studer député de la 3e circonscription du Bas-Rhin et président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation).

Les adhérent-e-s ont, en outre, été particulièrement attentifs-ves au déploiement du dispositif « Pass Culture » et à ses possibles effets pervers – le département du Bas-Rhin et dernièrement celui des Ardennes ayant été désignés territoires d'expérimentation. Nous avons pu observer la relative absence de connaissance du dossier par les services de la Drac et le renfort progressif de chargés de mission reliés à la centrale. Contrairement aux engagements pris, le déploiement du projet s'est effectué sans évaluation sérieuse et partagée d'une année d'expérimentation. Une réunion s'est tenue début juin en Alsace. Elle présente un bilan mitigé du dispositif : seuls 34,5 % des bénéficiaires ont utilisé leur pass sur le territoire du Bas-Rhin (989 sur 2865 testeurs, tandis qu'au niveau national le taux d'activation est de 33,10 % (4123 sur 12477 testeurs).

La saison qui vient sera marquée par un renouvellement du fonctionnement de la délégation, conséquence des nombreux changements de direction à la tête des établissements culturels ces deux dernières années.

HAUTS-DE-FRANCE

L'année a débuté par une rencontre des adhérent-e-s des Hauts-de-France avec Vincent Moisselin, directeur du Syndeac, et Mirabelle Rousseau, membre du Conseil national, afin d'aplanir la situation demeurée conflictuelle depuis la fin de la saison précédente. À l'issue de cette rencontre, les adhérent-e-s n'ont pas souhaité procéder à l'élection d'une nouvelle délégation, mais ont tenu à maintenir un rythme régulier de rencontres. Et en effet, les adhérent-e-s des Hauts-de-France sont restés actifs-ves tout au long de la saison, se réunissant régulièrement, bien que moins nombreux-ses lors de ces rendez-vous. Capucine Lange

et Ludovic Rogeau ont été désignés pour assurer le secrétariat de ces réunions et il a également été décidé que Christophe Potier représenterait les adhérent·e·s du Syndeac au sein du CRAC. Par ailleurs, les adhérent·e·s ont formulé l'objectif clair de présenter une feuille de route en vue de la prochaine assemblée générale du syndicat. Dans ce cadre, le contact a été maintenu avec l'équipe permanente au sujet des commissions actives ainsi qu'avec le Conseil national. Quant aux relations avec la Région, les adhérent·e·s ont évoqué les difficultés rencontrées avec la formalisation des échanges et l'amenuisement progressif de la réflexion politique discutée entre l'institution régionale et les membres du CRAC (Collectif Régional Arts et Culture dont fait partie le Syndeac Hauts-de-France). Sur ce point, les membres du CRAC ont interpellé les représentant·e·s de la Région afin de leur faire part de leur inquiétude (lettre demeurée sans réponse fin décembre, point presse en février). Au cours de l'année, ont également été discutées la fin du dispositif Crédit Loisir du conseil départemental du Nord et d'une partie importante de son aide à la culture, ou encore les baisses budgétaires de certaines communautés d'agglomération. Dans ce contexte, les adhérent·e·s se sont engagés à réaffirmer la politique culturelle et à réinvestir la sensibilisation des élu·e·s en rencontrant leurs député·e·s, maires ou président·e·s d'agglomération, et à interroger les responsables politiques sur leur pensée prospective en matière culturelle. Cette dynamique devrait se développer encore l'an prochain à l'occasion des élections municipales.

ÎLE-DE-FRANCE

Cette saison, la délégation s'est mobilisée sur plusieurs sujets. Tout d'abord en septembre, à la suite de l'annonce surprise faite par la présidente de Région au sujet du retrait de la Région de son agence régionale Arcadi : alors que nous travaillions depuis deux ans à l'évolution du cahier des charges de cet organisme associé, en concertation avec les services de la Région, cette décision brutale nous a fortement interpellés. Un front intersyndical s'est constitué afin d'alerter sur les conséquences délétères de ce retrait régional sur l'écosystème du spectacle vivant en Île-de-France. À l'initiative du Syndeac IDF, une tribune intersyndicale intitulée « Arcadi vaut bien une réconciliation » a été publiée le 8 octobre 2018 dans le journal Libération. Afin d'éviter cette dissolution, de nombreux entretiens officiels et officieux ont eu lieu (avec le cabinet, avec Valérie Pécresse elle-même, avec la Drac) pour faire pression sur les deux partenaires principaux de l'EPCC. Cela n'a pas été suffisant pour éviter la mise en œuvre de la décision de Valérie Pécresse. Prenant acte de cette dissolution, le Syndeac IDF a œuvré en intersyndicale pour que la question de l'aide à la diffu-

sion, qui devait être un axe fort du cahier des charges d'Arcadi, soit maintenue et optimisée. À cet égard, il a été auditionné courant décembre en compagnie du Synavi, de Profedim, du SNSP et du SMA par le Ceser IDF – dans le cadre d'une saisine de la vice-présidente Culture sur le sujet « aides à la diffusion et conditions d'une itinérance réussie ». La délégation a ensuite participé aux différents ateliers dans le cadre de la concertation à marche forcée, lancée par la Région, autour du thème « enjeux du spectacle vivant en IDF et soutien à la diffusion », et ce, après avoir co-rédigé en intersyndicale une contribution commune sur ce sujet. Les résultats de cette concertation sont attendus courant septembre, mais la rencontre intersyndicale qui s'est tenue avec Valérie Pécresse le 5 juillet à Avignon nous permet d'être confiants sur les propositions qui vont être faites.

Concernant la Ville de Paris, une rencontre a été organisée courant décembre entre des représentants de la délégation, la nouvelle DAC Claire Germain et son adjointe. Lors de cette réunion de prise de contact ont été évoquées certaines problématiques spécifiquement parisiennes : absence de lisibilité des budgets dédiés à la culture, effet pervers de certains dispositifs poussant à la coréalisation plutôt qu'à l'achat de représentations, opacité des dispositifs d'EAC... Un questionnaire destiné aux adhérent·e·s franciliens a été bâti, il sera finalisé en septembre et nous permettra de disposer d'arguments et d'idées pour rencontrer ensuite Christophe Girard et de peser sur le projet culturel en vue des élections municipales de 2020. Une rencontre a également été organisée entre des membres du Syndeac IDF et Danièle Premel, vice-présidente déléguée au Développement culturel de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs sujets ont été abordés lors de ce rendez-vous : le rôle des établissements publics territoriaux (EPT) dans le financement de la culture par la Métropole, celui du schéma de cohérence territoriale, ou encore le soutien que la Métropole apporte à différents projets culturels : les Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, Méga City short, les nuits blanches métropolitaines, les Micro-folies, les sentiers du Grand Paris, Inventons la métropole, etc. Si les liens entre les activités de nos adhérent·e·s et les ambitions culturelles de la Métropole restent ténus, des croisements sont possibles et nous les exposerons lors de la réunion de rentrée.

Le dialogue institutionnel avec la Drac IDF s'est maintenu en 2019, toujours en formation intersyndicale. Malgré les promesses de la précédente directrice, l'action de la Drac manque de lisibilité sur ses dispositifs de soutien au spectacle vivant, ce qui nous empêche de mener à bien un travail de comparaison d'année en année. Enfin, la délégation a également rencontré les représentants de la start-up d'État « Pass Culture » afin de discuter avec eux des difficultés que nous pose le nouveau dispositif, concernant le territoire de

la Seine-Saint-Denis. L'expérimentation portée haut par le Ministère et la Présidence de la République a depuis été élargie à davantage de départements dont le Val-de-Marne. Nous attendons à présent plus d'informations sur le bilan de cette première phase d'expérimentation.

LA RÉUNION

Durant l'année qui vient de s'écouler, le délégué de la région Réunion a été essentiellement mobilisé par :

sa participation, en tant que délégué du SYNDEAC à l'A.D.E.C., comité de pilotage de l'Accord-cadre régional pour le Développement des Emplois et des Compétences, dans le secteur du spectacle vivant réunionnais. En tant que vice-président de ce comité de pilotage, il a pu s'investir pleinement dans les orientations de l'accord-cadre en cours. Construit pour la période 2018-2022, cet outil structurant (associant étroitement l'État, la Région, L'AFDAS, Pôle emploi, l'Académie et les organisations professionnelles concernées) a pour objectif de favoriser, de manière concertée, le développement des emplois dans ce secteur, tout en accompagnant activement la dynamique de structuration de la filière spectacle vivant de La Réunion.

son implication, en tant que membre fondateur, dans la structuration et le développement de l'activité de l'association KOLET». Fruit d'une dynamique de structuration sectorielle du spectacle vivant à La Réunion enclenchée depuis plusieurs années, cette dernière a été officialisée en 2018. Construite sur la base statutaire et juridique de l'ancienne Fédération des Lieux de spectacle vivant de La Réunion, mais aussi des différents collectifs constitués depuis 2015, KOLET' a été conçue et envisagée en tant que plateforme interdisciplinaire regroupant l'ensemble des structures et des acteurs culturels du territoire : employeurs, salariés permanents ou intermittents, salles de spectacles, compagnies et groupes, producteurs, structures de formation, festivals, prestataires divers et ce, quel que soit leur modèle juridique (association, SARL, EURL, secteur public ou privé). KOLET' a pour objectifs essentiels de favoriser des espaces de concertation, d'observation et d'action professionnelle, de structurer une représentation du secteur intégrant ses différentes composantes, de construire une parole commune et être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels en vue de co-construire l'évolution et le développement des politiques culturelles publiques, mais aussi de proposer des actions d'information, de formation, d'accompagnement et de transmission en direction de ses membres.

KOLET' réunit à ce jour une quarantaine d'adhérent·e·s dont 2 structures adhérentes du Syndeac : le Théâtre Luc Donat (Le Tampon) et le CDNOI (Saint-Denis) qui est aussi membre de la collégiale qui assure la gouvernance de l'association.

ADEC + KOLET' : en juin 2019, l'association KOLET' a été sollicitée et financée dans le cadre de l'ADEC pour prendre en charge la mise en œuvre de certains axes de cet accord-cadre :

- Axe 1 – Structuration de la branche : mise en place d'une mission d'appui pour la structuration de la branche.
- Axe 2 – Observation avec mise en place d'un dispositif d'observation permanente de la filière spectacle vivant réunionnais.

Parmi les autres chantiers initialement prévus pour cette année écoulée, la délégation de La Réunion souhaitait accorder une attention particulière à la structuration des liens syndicaux entre les 3 adhérent·e·s Syndeac de l'île. Par manque de temps, cette dynamique régionale n'a pu s'enclencher.

SUD

Dans la continuité des actions menées en direction de l'exécutif de la Région, et plus spécifiquement de son président, la délégation a obtenu la mise en place d'assises régionales de la culture le 6 novembre. Si d'une façon formelle, elles n'ont pas convaincu, elles ont au moins permis de faire comprendre que le dialogue était nécessaire. La Région s'est engagée sur un budget de la culture en très légère augmentation. Mais la répartition des crédits reste parfois opaque. La délégation a également obtenu que les crédits de la Drac alloués aux compagnies ne soient pas impactés par les baisses qu'ils avaient connues l'année précédente. Ils restent toutefois à un niveau faible, et ce n'est pas faute d'avoir encouragé le Drac à demander plus de moyens en centrale, mais sans succès de sa part. Globalement, la situation financière des lieux est stable, mais les compagnies artistiques sont parfois dans une situation catastrophique.

Si les relations avec la Région et la Drac ont permis une stabilisation des moyens et un dialogue autour des politiques menées, il n'en est pas de même avec le Département des Bouches-du-Rhône, dont la politique culturelle est plus centrée sur l'attractivité du territoire et la valorisation de la tradition provençale.

NORMANDIE

La délégation Normandie a poursuivi ses échanges avec la Drac et la Région, dans le cadre intersyndical. La mobilisation des acteurs a permis les conditions d'un dialogue avec le conseil régional, dans un contexte où la récente fusion administrative a entraîné un déséquilibre entre les territoires. Les travaux menés dans le cadre du Ceser ont permis une visibilité partielle des budgets régionaux. Les chiffres disponibles laissent toutefois apparaître un taux de consommation des crédits en deçà des montants annoncés (33 millions en 2017 au lieu des 36 millions annoncés).

Les acteurs culturels dénoncent un manque de soutien aux équipes artistiques et font part d'une situation préoccupante dans le domaine de la danse, avec notamment la fermeture récente d'un lieu à Rouen. Enfin, le syndicat est resté attentif et mobilisé sur deux situations conflictuelles sur le territoire : la scène nationale d'Évreux d'une part, avec la non-reconduction du mandat du directeur malgré une première validation par son conseil d'administration, et le festival Terres de Paroles d'autre part, structuré en EPCC, qui rencontre des difficultés avec son financeur principal le conseil général de Seine-Maritime.

NOUVELLE-AQUITAINE

Par son étendue et sa diversité, la Région Nouvelle-Aquitaine issue de la réforme territoriale présente des caractéristiques qui complexifient la mobilisation et la coordination des actions sur le territoire. Une réunion des adhérent·e·s s'est tenue en décembre au Pôle Cirque de Boulazac, en présence de Vincent Moisselin, à laquelle ont participé une dizaine de personnes. L'actualité de la délégation a été marquée par un travail de fond mené auprès des tutelles – Drac et Conseil Régional en particulier. La refonte des dispositifs culturels régionaux a été suivie avec beaucoup d'attention, notamment dans le cadre du Coreps où le Syndeac siège régulièrement. Le syndicat a été alerté sur la modulation des aides aux équipes artistiques selon un système de bonus – malus, peu intelligible à ce stade. Des demandes de rendez-vous ont été formulées auprès du président de Région et de la vice-présidence de la Culture, en attente à ce jour. Autre sujet de préoccupation, l'usage des crédits déconcentrés « Culture près de chez vous » qui semblent avoir fait l'objet de saupoudrage auprès de compagnies non professionnelles sur certains territoires ruraux, par le truchement d'une agence départementale. Un questionnaire a été adressé aux structures adhérentes de la région afin de connaître l'état de leurs relations avec les services de la Drac et le niveau d'avancement sur les conventionnements et le paie-

ment des crédits. Les retours serviront de base à une nouvelle réunion de travail avec Arnaud Littardi, directeur régional des affaires culturelles, à la rentrée.

OCCITANIE

En région Occitanie, le Syndeac se donne pour objectif de tenir une réunion trimestrielle, en respectant une alternance entre les villes de Montpellier et de Toulouse, pour faciliter la mobilisation des adhérent·e·s de l'ensemble du territoire. Il contribue également aux travaux du COREPS et du CESER (lien vers la contribution « Approches sensibles »).

La mise en œuvre de la phase expérimentale du pass Culture, dans l'Hérault, a alimenté de nombreux débats au sein de la délégation, qui s'est fortement mobilisée contre ce dispositif. La délégation a porté une motion auprès du Conseil national réclamant l'adoption d'une position ferme contre le pass. La mobilisation se poursuivra à la rentrée par une demande formelle, adressée à la Drac, de bilans chiffrés de l'expérimentation.

La délégation a écrit à de nombreux parlementaires de la région pour les sensibiliser aux projets et aux positions du Syndeac, notamment sur le pass Culture. Sur ce dernier point, cela a donné lieu à une question au gouvernement portée par un député du Gard.

Un collectif des acteurs culturels du département du Gard s'est structuré et mène des travaux réguliers. Une réunion en présence des représentants de l'État, de la Région et du Département a permis d'élaborer un schéma directif pour la culture qui, nous l'espérons, aura un impact positif sur les prochains budgets culturels du département.

Dans le contexte des mouvements des Gilets jaunes de l'hiver 2019 à Toulouse, le Théâtre de la cité CDN de Toulouse a organisé deux débats réunissant les acteurs de la culture (syndicats, association, etc.) et les citoyens de Toulouse autour des enjeux sociétaux des politiques culturelles.

Le Syndeac a obtenu de la Drac la transmission du détail de ses budgets 2017 et 2018 sur la ligne d'intervention 212, permettant une discussion de fond sur les arbitrages opérés et les mesures spécifiques mises en œuvre, dont le plan de formation artistes. L'exécutif régional semble en revanche peu au fait des positions du secteur; une réunion avec la présidente Carole Delga et sa vice-présidente Dominique Salomon est en cours de préparation.

PAYS DE LA LOIRE

Les adhérent·e·s de la région Pays de la Loire se sont réunie·e·s en septembre 2018 pour établir un état des lieux de l'activité, et notamment pour échanger sur les baisses de crédits de la Région Pays de la Loire destinés à de nombreuses structures conventionnées et labellisées (baisse annoncée en juillet 2018), ainsi que sur les relations politiques avec la Drac Pays de la Loire. Dans le cadre de rendez-vous intersyndicaux avec Profedim, le SNSP et le Synavi, la délégation Syndeac Pays de la Loire a rencontré, en octobre 2018, la vice-présidente culture de la Région et la Drac Pays de la Loire pour faire part de plusieurs difficultés rencontrées (baisse de subventions, lisibilité des politiques culturelles, méthodologie commune) et de questionnements relatifs à différents dispositifs. Dans l'optique de fédérer les différents acteurs de la profession, de contribuer à un meilleur dialogue entre artistes, structures et politiques, un projet de Pôle Spectacle Vivant en Pays de la Loire est en réflexion dans la même dynamique que les pôles sectoriels régionaux (Livre, musique et arts plastiques). Des réunions régulières de l'intersyndicale permettent de faire avancer cette réflexion.

Les commissions transversales

COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES ET SOCIALES

La commission Affaires juridiques est une instance technique du Syndeac, charnière entre les questions juridiques opérationnelles et les enjeux politiques.

Ouverte à l'ensemble des adhérent·e·s, elle est le lieu de concertation et de préparation des positions soumises au Conseil national, portant sur les négociations sociales : convention collective, accord de branche et relations professionnelles (SACD, Sacem..).

Cette année, les travaux de la commission ont été importants : organisation de journées d'informations à Paris et en région pour la mise en œuvre des ordonnances de 2017, négociations portant sur le comité social et économique, classifications-définitions de fonctions, durée minimale de travail, accord volume d'emploi - CDN - 2003, Fnas, congés spectacles, billetterie, CNV...

EUROPE

La stratégie de la commission Europe se décline sur deux ans et selon deux priorités : remobiliser les adhérent·e·s sur les questions européennes et développer une stratégie politique et financière (sur les programmes Europe Créative, mais aussi les fonds structurels). Si la Commission européenne a pris conscience que la culture doit être une priorité, cet engagement nécessite une articulation des politiques publiques communautaires, nationales et régionales. Il faut que la « création » valorise son travail de terrain pour être identifiée au niveau européen, et nous devons être les acteurs de cette réappropriation.

Des ateliers de réflexion opérationnelle sur les dispositifs européens ont été organisés cette année. Un premier atelier de sensibilisation sur les questions européennes s'est tenu le 5 octobre dernier, en présence de Vincent Adelus, consultant et conseiller Europe et coopérations internationales. Cette rencontre est une première occasion d'approfondir les enjeux européens et l'utilité des projets en mettant en avant la création ainsi qu'en envisageant des possibilités de créer de nouvelles solidarités entre les acteurs culturels. S'en est suivi un deuxième atelier animé par Pascal Brunet, directeur du Relais Culture Europe, dédié au montage de projets européens, à la conceptualisation des projets à l'échelle européenne, afin d'imaginer de nouveaux modes de réflexion, des voies d'actions et d'expérimentation au plus près des réalités et des pratiques actuelles. Une dernière réunion de synthèse relative aux ateliers de partage et d'expériences sur les projets européens a eu lieu le 6 juillet en présence de Laurence Barone, directrice adjointe au Relais Culture Europe.

Tout au long de l'année, des réunions permettant de nouer des partenariats au niveau européen ou international ont été proposées. Ainsi une délégation du Syndeac a participé à la plénière de l'IETM en Angleterre ; des membres du Syndeac ont accueilli des structures européennes homologues à celles de nos adhérent·e·s et membres de l'Association des théâtres et orchestres norvégiens ; et enfin, une délégation du Conseil national a participé à un séminaire organisé avec Relais Culture Europe à Palerme.

La commission Europe a également rédigé une contribution relative aux négociations budgétaires sur les dispositifs européens, notamment le programme Europe Créative 2021-2027. Elle l'a remise aux interlocuteurs des institutions européennes et françaises, en appelant à son renforcement pour soutenir la création et sa diffusion ainsi que la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle ambitieuse. Nous avons également apporté notre contribution à la déclaration de l'Alliance européenne pour les arts et la culture. Afin de défendre la place de l'art et de

la culture dans les futures politiques européennes, nous avons, en outre, activement participé à la réunion organisée par le conseil régional Grand Est le 9 novembre à Bruxelles «Quel rôle pour la culture en Europe à l'horizon 2021?».

Enfin, le syndicat a appelé à une mobilisation importante pour assurer le succès de l'actuel programme et anticiper le prochain dispositif LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), car de nombreuses initiatives culturelles attendent toujours les aides promises par ce dispositif européen destiné à revitaliser les zones rurales.

COMMISSION ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les travaux de la commission Égalité entre les femmes et les hommes des années précédentes ont déjà produit des résultats. Le dialogue avec Agnès Saal, nommée haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations auprès du ministère de la Culture a débuté par un premier rendez-vous en septembre au cours duquel Agnès Saal a souhaité nous solliciter concernant la possible mise en place de pénalités financières pour les lieux ne respectant pas la parité de programmation : un «malus» était alors en effet envisagé par le Ministère en tant que mesure corrective. Après un long échange dans le cadre de la commission et après consultation de l'ensemble des adhérent·e·s sur la rédaction d'une contribution, le Conseil national a choisi de ne pas préconiser de mesures visant les disponibles artistiques et de promouvoir une observation très développée de la programmation et de la production, rendue publique, avec l'établissement d'objectifs chiffrés inscrits dans les conventions d'objectifs et de moyens. La commission a également rappelé au Ministère l'importance première dans cet effort du financement des compagnies par les Drac, financement aujourd'hui inégalitaire. Sur cette thématique, le Syndeac a, en parallèle, développé un nouvel outil pour ses adhérent·e·s. Il a réalisé un focus sur la mise en place de «l'index de l'égalité femmes-hommes» résultant de la loi du 5 septembre 2018.

Depuis la parution de la feuille de route ministérielle 2019-2022, les critères d'observation ainsi que l'échelle de progression attendue ont été présentés en CNPS. La commission égalité entre les femmes et les hommes a donc analysé ces éléments puis a livré à la DGCA ses préconisations d'amélioration de la grille d'évaluation.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Constituée des associations de labels (CDN, CCN, CDCN –regroupés par une direction commune, SN, CNCM, Territoires de cirque, les scènes conventionnées, les compagnies), une commission s'est réunie le 20 novembre 2018. Le but de cette réunion était d'améliorer les transmissions d'informations au quotidien et d'homogénéiser les points de vue : circulation d'information, automaticité des liaisons avec ceux qui sont élus au Conseil national. Le syndicat envisage également un changement de ses statuts pour une meilleure représentation des labels au sein du Conseil national (sans mise en place de pourcentage). Une deuxième réunion a eu lieu le 18 mars 2019. Les autres réunions ont été annulées en raison de difficultés de calage des agendas des participants.

Les commissions thématiques

LES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Lors de la première réunion plénière, en septembre 2018, il a été décidé de la mise en place de deux groupes de travail consacrés respectivement aux affaires sociales et aux affaires économiques, et ce, afin que l'actualité sociale n'occupe pas l'entièreté des travaux (notamment la réforme du Fonpeps, pour laquelle la commission a souhaité que soient rédigées des fiches pratiques pour les compagnies adhérentes, et a formulé des préconisations transmises à la DGCA^[PDF]).

Plusieurs réunions ont donc été dédiées, en parallèle, à l'économie générale des compagnies et à leurs modes d'organisation. Les travaux de ce groupe se sont orientés vers une vision politique plus large, dans l'axe de nos précédents écrits sur la place des équipes artistiques. C'est ainsi qu'est né le texte «Proposition d'orientations de la commission Équipes artistiques» publié dans *Des Mots et Débats* cet été.

Ce texte a été complété par des propositions concrètes dont un certain nombre pourrait être d'application immédiate et locale. Certaines ont vocation à réorganiser la solidarité entre lieux et équipes, d'autres devront être portées, ensemble, auprès des collectivités territoriales. Ces pistes de travail rapidement opérationnelles ont été présentées aux adhérent·e·s lors de la rencontre du 14 juillet «Quelle place pour la création dans les politiques publiques?».

LES SCÈNES CONVENTIONNÉES

Le programme des scènes conventionnées a fait la preuve de sa pertinence et de son rôle dans le développement de la vie artistique et culturelle des territoires. Les dispositions de l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Suite à la rencontre des adhérent·e·s du 11 mars, une réunion des élues responsables du groupe de travail sur les Scènes conventionnées du Syndeac a eu lieu en juin, en présence des deux présidents nouvellement élus du SNSP, afin d'étudier ensemble le passage des scènes conventionnées en SCIN (Scènes conventionnées d'intérêt national) et de vérifier les planchers. Un texte commun est en cours de rédaction afin d'interpeller le Ministère.

LE SECTEUR DE LA MARIONNETTE

À la suite d'une réunion lors des Journées du Syndeac à Avignon en 2018, les adhérent·e·s s'intéressant au secteur de la marionnette ont souhaité se réunir en avril pour faire un point sur l'avancée de la politique publique dans leur domaine, en particulier sur l'obtention, attendue de longue date, du label Centre national de marionnette. D'autre part, les adhérent·e·s ont souligné la nécessité de développer des travaux transversaux avec le SNSP, mais aussi avec les associations Thémaa, Latitudes contemporaines, notamment sur les questions d'économie de cette esthétique. Une nouvelle réunion est prévue en septembre 2019 à Charleville-Mézières.

LE SECTEUR CHORÉGRAPHIQUE

Les élus du Conseil national issus du secteur chorégraphique se réunissent régulièrement. Leur délégation est reçue trimestriellement par le délégué à la Danse auprès duquel ils ont pu porter leurs préconisations concernant, notamment, l'élargissement du dispositif Accueil studio.

Portée par l'Onda, l'étude sur la diffusion de la danse, à laquelle le Syndeac contribue et participe, a également été un point important des échanges cette année. Il appartient à présent aux membres du comité de pilotage – dont le Syndeac – de tirer des préconisations de ces constats (ces propositions sont attendues pour le mois de septembre). Les données regroupées dans cette étude sont, quoi qu'il en soit, une matière précieuse pour l'approfondissement de nos travaux sur la diffusion chorégraphique et l'élargissement des publics de la danse.

LE SECTEUR MUSICAL

La commission Musique, qui s'était réunie en intersyndicale lors des journées du Syndeac à Avignon 2018, avait souhaité poursuivre ses travaux dans ce cadre. Une première réunion réunissant des adhérent·e·s des syndicats de l'Usep-SV s'est donc tenue en décembre. Y ont été abordés la question du crédit d'impôt sur le spectacle vivant musical, le développement d'une aide existante à la résidence de compositeurs, et, bien sûr, le Centre national de la musique, alors que nous attendions encore les préconisations du rapport Bois Cariou, mais aussi la mission de préfiguration d'une autre entité dédiée à la création musicale, issue de la fusion de 3 structures. Largement consacrés à la question de la « Maison Commune », les travaux de l'année se sont finalement poursuivis dans un cadre encore plus large (intersyndical et intersectoriels). Les représentants du Syndeac au sein du CNV ont cependant fréquemment échangé au cours de l'année et se sont réunis au printemps pour poser ensemble les contours de leur stratégie concernant la toute prochaine transformation du CNV en CNM.

Archives

LE POINT SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

L'échec des négociations de l'interprofessionnelle concernant le régime général de l'assurance chômage peut être analysé sous différents prismes.

Pour les intermittents du spectacle, à brève échéance, cet échec sécurise l'accord signé le 21 janvier dernier par les partenaires sociaux de la branche. Le Gouvernement, qui va reprendre la main, a clairement confirmé par la voie du ministre de la Culture d'une part, et du conseiller social du Premier ministre d'autre part, ne pas vouloir remettre en cause cet accord. Nous souhaitons une expression politique du plus haut niveau pour confirmer cet engagement majeur. Cela signifie que les points de clarification portés par l'accord vont pouvoir se concrétiser. Les négociateurs ont exprimé cette position unanime et ont adressé une lettre en ce sens au Premier ministre (https://www.syndeac.org/wp-content/uploads/2019/03/2019-02-25_Lettre_paritaire_au_PM.pdf). A l'automne prochain, des négociations pourront être engagées, dès lors qu'une évaluation sérieuse de l'accord de 2016 aura été faite, et que le comité d'experts travaillera effectivement à nos côtés, dans un calendrier respectueux du dialogue social, et sans contrainte financière excessive.

Par ailleurs, et nul ne peut en douter, cet échec est une mauvaise nouvelle pour le paritarisme, et répond de toute évidence à une stratégie élaborée par le Président de la République. La lettre de cadrage initiale du Gouvernement à l'interprofession, avec des montants d'économie hors de portée, dans un calendrier archi contraint, a créé un climat délétère dès le départ. La pression permanente mise par le président de la République lui-même, et le gouvernement, sur la question des contrats courts, a achevé de créer un climat peu propice à la recherche d'un accord. Les commentaires du Président de la République, post échec, signent cette stratégie en dénonçant l'irresponsabilité des partenaires sociaux !

A ce stade, la Fesac n'a pas communiqué. Le Syndeac reste pleinement mobilisé et use de ses réseaux d'influence pour exercer une pression politique constante pour que l'accord du 21 janvier soit repris tel quel par le Gouvernement, et que le cadrage de nos futures négociations soit élaboré dans un souci de respect d'un secteur fragile aux spécificités largement reconnues.

Enfin, et la lettre paritaire adressée au Premier ministre l'indique, l'ensemble des politiques de l'emploi doit être mobilisé au service des intermittents. La négociation en cours sur la réforme du Fonpeps doit être volontariste pour aboutir à un puissant levier de soutien à l'emploi dans notre secteur, par des mesures simplifiées et nettement plus incitatives sur le plan financier.



Communiqué de Presse

Budget Culture 2019 : l'USEP-SV interpelle les députés et le gouvernement

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le projet de budget du Ministère de la culture pour l'année 2019. Ce débat n'a jamais cherché à associer en amont les corps intermédiaires qui pourtant l'ont réclamé en vain. Un corps législatif qui ne fait pas le travail de concertation sociale renonce en définitive à sa responsabilité. Cette procédure budgétaire, les députés l'ont avalisée en ne consacrant que fort peu de temps à la question culturelle.

Celle-ci reste pourtant essentielle. La politique culturelle est l'essence d'une République émancipatrice, qui doit offrir à ses concitoyens où qu'ils vivent et quelle que soit leur origine sociale, familiale, culturelle, les conditions de la rencontre avec l'art et avec les opportunités qu'elle comporte. **Les grands mots ne suffisent plus. Il faut des actes que nous attendons depuis maintenant trop longtemps, de la part du Président Macron et de son premier ministre Philippe.**

La pauvreté du débat budgétaire, sa brièveté et sa faiblesse politique, signent une nouvelle fois, le peu d'intérêt de la majorité actuelle pour la politique culturelle de notre pays. **L'esprit de réforme qui agite la majorité semble ne porter aucune attention à la culture** ni à ses représentants et acteurs pourtant puissamment engagés au service des publics et de l'émancipation si souvent invoquée.

Le budget tel qu'il ressort du vote de l'Assemblée nationale est sans ambition, sans souffle et sans perspective. Les professionnels que nous représentons ne peuvent plus se contenter d'une accumulation de projets chronophages et sans efficacité. Le Pass culture voit son budget multiplié par presque 6, tandis qu'aucune volonté véritablement réformatrice ne voit le jour. **L'USEP-SV adresse un message de gravité au nouveau ministre, Franck Riester.** La politique culturelle de notre pays a un besoin urgent d'une réaffirmation ambitieuse. Aucune réforme sérieuse ne sortira des bureaux du ministère sans les artistes et les opérateurs culturels travaillant à leurs côtés. Un pacte de confiance doit être initié de toute urgence et **les plans de communication successifs abandonnés sans délais : ni « la culture près de chez vous », ni les « microfolies », ni a fortiori le « pass-culture » n'apportent de réponse à la hauteur des enjeux de notre pays.** Lutter contre le populisme consiste aussi à placer la culture et l'éducation en tête des priorités politiques. Cela ne peut passer par un budget atone.

L'USEP-SV appelle les parlementaires à exercer pleinement leur mission de contrôle de l'exécutif et à créer une commission mixte Finances / Affaires Culturelles pour suivre l'évaluation de la mission culture, constater dans le détail la consommation des crédits culturels, en portant notamment attention aux crédits déconcentrés et à leur utilisation. En menant cette mission de contrôle essentielle, les députés affirmeraient une nouvelle façon d'agir dans les débats budgétaires à venir.

Paris, le 7 novembre 2018

Paris, le 3 avril 2019

**Objet : déclaration du Syndeac – Comité ministériel pour l'égalité Femme / Homme
Réunion du 3 avril 2019**

Monsieur le Ministre

C'est au nom du Syndeac que je m'exprime ce matin et que j'entends saluer la volonté de nouveau exprimée de prioriser la question de l'égalité Femme / Homme dans les politiques ministérielles de la culture. La feuille de route égalité 2019-2022 qui actualise la version précédente, confirme l'urgence d'agir et de se donner des obligations de résultats. C'est dans cet état d'esprit que le Syndeac a contribué à la réflexion, et je salue la synthèse faite par la Haute Commissaire, qui a bien voulu reprendre certaines des propositions que nous lui avons adressées.

« Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique » passe selon nous, et pour commencer, par ce qui avait été très bien démontré dans le rapport de Cécile Hamon : l'égalité d'accès aux moyens de production. Il faut dans ce domaine, comme dans les autres, se donner une obligation du résultat qui passe, dans ce cas précis, par des obligations de moyens, et par des logiques de progression concrète avec un double objectif affirmé à courts termes :

- 1) Que la part des moyens de production réservée aux femmes progresse pour atteindre l'objectif des 50 % à moyens termes (3 ans) ;
- 2) Que les aides à la production aux projets portés par les femmes soient strictement égalitaires en termes de moyens accordés par projet. Le Syndeac vous proposera un amendement tendant à affirmer l'importance déterminante de ce volet pour atteindre l'égalité réelle.

Le Syndeac a affirmé l'impérieuse nécessité de compter, et précise de nouveau que le comptage doit être précisément défini. Nous serons très contributifs à la concertation annoncée dans le cadre du CNPS et souhaitons que tous les documents soient transmis en amont, de telle sorte que le travail du CNPS se fonde dès le départ sur des écrits. Le démarrage très prochain de ce dispositif implique, et nous l'avions suggéré, que le comptage démarre en année N-1 ou N-2, sachant, et cela doit être affirmé dans la feuille de route, que toute mesure s'entend sur une période d'au moins trois ans, pour que l'évaluation soit véritablement tendancielle et non seulement conjoncturelle.

Nous nous réjouissons également du fait que vous ayez inscrit dans la feuille de route que la DGCA et les DRAC utiliseront les outils de contractualisation (conventions et contrats d'objectifs) pour mettre en œuvre concrètement des objectifs de l'égalité. Cette mesure nous paraît beaucoup plus efficace que l'ancien dispositif.

Le document qui nous est présenté ce matin réaffirme enfin la nécessité de rendre paritaires toutes les commissions qui statuent sur les moyens de production à accorder aux équipes artistiques. Nous y sommes favorables et rappelons la nécessité de rendre concrète cette mesure, sur tout le territoire, dans toutes les régions et cela sans délai.

Monsieur le Ministre, le changement de culture qu'implique la question de l'égalité ne pourra pas faire l'économie de la problématique budgétaire que nous aurons l'occasion d'évoquer à d'autres moments.

Je vous remercie.



Contribution

Le Syndéac face à la feuille de route en faveur de l'égalité H/F

18 décembre 2018

La Haute-fonctionnaire à l'égalité Hommes / Femmes du ministère de la culture a sollicité le syndicat relativement à la rédaction d'une circulaire tendant à la mise en œuvre de la feuille de route égalité telle qu'elle a été formulée par le ministre.

Le Syndéac est mobilisé sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la création artistique, et entend réaffirmer quelques principes forts.

1°) Depuis les rapports de Reine Prat, qui datent déjà d'une dizaine d'années, et celui de Cécile Hamon, plus récent, force est de constater que rien n'a changé, ou presque. Les chiffres révélés année après année, répètent les mêmes évidences. Les femmes, dans le secteur de la création artistique, sont moins aidées en nombre et en moyens de production, ont moins accès aux outils de production, et leurs productions sont largement moins diffusées que celles des hommes, et toujours dans des conditions différenciées et moins favorables. La circulaire aux Drac du 8 mars 2017 sur la parité dans le spectacle vivant, la circulaire sur les résidences et la loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2018, la loi LCAP enfin, fixent le cadre d'objectifs de progression. Le Syndéac salue la volonté déterminée d'agir en ce domaine, avec des objectifs précis de progression dans toutes les disciplines. **Une réaffirmation de cet engagement par le Ministre nouvellement nommé serait un signe positif pour la profession.**

2°) Il faut prendre le problème à sa base. La première obligation de l'État, en tant que financeur de la politique de création et « prescripteur » auprès des collectivités territoriales, est de **garantir une répartition égalitaire ou au minimum équilibrée de ses financements** (aides à la création) et d'assurer une égalité de traitement entre les artistes femmes et les artistes hommes. Cela passe par la composition des commissions d'experts, qui doivent être paritaires dans toutes les DRACS et toutes les disciplines ; cela passe ensuite par une attention aux projets soutenus et retenus par ces commissions, avec des objectifs précis et ambitieux de progression en faveur du soutien aux projets artistiques portés par les femmes, dans les conditions d'exigence qui fondent la politique publique ; cela passe aussi par les nominations à la tête des établissements artistiques (tous labels confondus), la parité des listes courtes devra encore faire progresser dans les faits les nominations des femmes, de même les CA de ces établissements devra être paritaire ; il convient de poursuivre cette démarche volontariste, et l'ensemble des partenaires publics membres des jurys de nomination doivent être incités à

p.1/4

encourager les candidatures féminines, ces mêmes jurys devant eux-mêmes être paritaires, comme le demande la loi.

Il ne peut sérieusement y avoir de politique égalitaire sans un égal accès aux moyens de production. Le Syndeac entend le réaffirmer avec force, et se chargera de le rappeler dans toutes les instances où les conditions méthodologiques ne seront pas réunies pour favoriser une véritable prise de conscience et où ne seront pas mises en œuvre de plan d'actions en direction de financements égalitaires. Cet engagement de l'État doit rester premier et exemplaire, il est en effet la condition nécessaire pour mobiliser les collectivités territoriales dans une approche plus vertueuse sur tous les sujets évoqués précédemment. Cela implique nécessairement une augmentation des crédits, pour que la réforme des aides en cours ne se fasse pas seulement au détriment de l'existant.

L'urgence est de rééquilibrer le nombre de femmes soutenues et les moyens distribués au profit des structures qu'elles dirigent, par les collectivités territoriales et les maisons, certes, mais en premier lieu d'abord par les Drac et la DGCA dont l'étude de Cécile Hamon révélait clairement, pour chaque discipline, les écarts de soutiens en nombre de compagnies et en montants. Si l'on souhaite réellement une meilleure diffusion des femmes chorégraphes et metteuses en scène, il est indispensable en amont de relever massivement le nombre de compagnies conventionnées dirigées par des femmes sur l'ensemble du territoire, quitte à revoir les critères généraux d'attribution de conventionnement DRAC aux compagnies dirigées par des femmes, afin leur permettre une même structuration, et un même accès au réseau de diffusion que les hommes

3°) Le « malus » n'apparaît pas la bonne approche du sujet.

Nul ne nie la nécessité, pour concrétiser des objectifs de progression et mettre en œuvre de véritables transformations, de disposer d'outils contraignants (la référence aux quotas de femmes dans la vie politique est en effet signifiante, les sanctions afférentes ayant démontré leur utilité). Toutefois le malus inquiète les adhérents du Syndeac, non seulement parce qu'il n'est aujourd'hui pas véritablement défini et qu'il sera perçu par les établissements comme une atteinte à leur liberté de programmation, mais aussi parce qu'une réduction des moyens artistiques disponibles pénaliserait in fine l'ensemble des acteurs et des compagnies du territoire. Enfin, le ministère ne peut pas mettre de malus en place sur les subventions des lieux en fonction du respect de la parité dans les programmations tant qu'il ne respecte pas de son côté des objectifs de parité similaire du point de vue des aides attribuées aux compagnies (création, projet, résidence, conventionnement et CERNI) et du point de vue des nominations aux directions des établissements nationaux ou labellisés.

Par opposition, et en recherche d'une approche incitative, l'évocation d'un « bonus » semble plus pertinente. Pourtant cette hypothèse porte en elle-même le contraire d'une démarche égalitaire. Il s'agit de répartir équitablement l'argent public et non de trouver des subsides pour pallier à une répartition structurellement inégalitaire.

En définitive, **la question de l'observation et des règles de comptage apparaît comme la plus essentielle**. Le Syndeac veut compter, veut afficher les résultats des comptages, et veut contribuer à une meilleure représentation des femmes dans le secteur de la création artistique (production, diffusion, direction). **C'est la raison pour laquelle le Syndeac propose même que les objectifs de progression indiqués dans la feuille de route du ministère soient inscrits dans les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) et les cahiers des charges**, tels qu'ils sont élaborés en fonction des différents labels. Ceux-ci restent très modestes (+ 5 % par an pour les lieux ayant une programmation en faveur des femmes d'ores et déjà supérieure à 25 %, et 10 % pour les lieux dont la programmation est au point de départ du calcul, inférieure à 25 % en faveur des femmes) et ne peuvent être que soutenus voire amplifiés.

A cet effet, le Syndeac demande à l'Etat que soient réunies deux conditions essentielles :

- L'Etat doit engager un travail commun avec les organisations professionnelles concernant les critères d'observation de leur travail de telle sorte qu'ils soient compris et partagés : le comptage des programmations des artistes femmes (chorégraphes, metteuses en scène etc.) des autrices, des compositrices de l'œuvre est évident. Le comptage des évolutions de la programmation par genre en théâtre, en musique, en danse, en cirque, en marionnette s'impose également. Il conviendra également d'être attentif au suivi des moyens alloués aux productions et aux résidences, ou au nombre de ces co-productions et résidences. C'est la raison pour laquelle le Syndeac propose, en annexe, des premiers éléments pour alimenter la réflexion de l'État dans l'élaboration des critères soumis aux professionnels.
- L'État, pour mettre en œuvre une telle orientation politique, doit dédier des moyens humains pour le suivi des comptages et notamment celui de ses propres pratiques, de telle sorte que les chiffres soient unifiés et sans interprétation possible (mais aussi que la répartition des subventions soit rendue transparente).
La mise en place par Reine Prat d'un suivi "généré" de beaucoup de données statistiques a souffert considérablement du manque de moyens, les données ne sont par exemple pas toujours remplies en Drac (d'après le rapport de Cécile Hamon, elle a dû en reconstituer une bonne partie).

La politique d'égalité entre les femmes et les hommes rappelle ainsi le besoin des moyens renforcés en faveur de la création artistique. Les militants de l'égalité entre les femmes et les hommes sont également très attentifs à la prise en compte de la situation des personnes transgenres et demandent qu'elle soit également affirmée sans aucune ambiguïté.

Convaincu que la logique d'une programmation renvoie aux spectateurs une image de ce qui fait une société, le Syndeac confirme son engagement en faveur d'une attention forte à la création artistique portée par les femmes, à leur égal accès aux moyens et aux outils de production, et à la diffusion des œuvres ainsi produites dans le puissant réseau de la décentralisation culturelle.

Parce que nous portons des missions de service public, nous devons parvenir à une égalité réelle, pour les artistes et pour nos publics : pour permettre ce rééquilibrage tout en garantissant une liberté de programmation, nous devons collectivement nous imposer une obligation d'égalité dans l'attribution des moyens de production (aides de l'État et des collectivités, mais aussi artistes associés, résidences, coproductions en numéraire, accès aux grands plateaux...), et ainsi permettre une égalité de l'offre artistique proposée aux programmeurs, qui pourront alors exercer leur liberté de programmation en fonction de projets où les femmes seront autant représentées que les hommes. Cela pourrait utilement prendre la forme d'un lieu dédié aux écritures féminines (œuvres et plateau) valorisant auprès de tous les professionnels l'importance de la création au féminin.

TRIBUNE

Plus que jamais, la France a besoin d'un acte II de la décentralisation culturelle

En 2017, le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) alertait déjà le président de la République sur la nécessité de réimplanter des artistes dans les zones pavillonnaires et dans les villages. Il réitère aujourd'hui son appel.

Tribune. En octobre 2017, les adhérents du Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) adressaient une lettre au nouveau président de la République pour qu'un acte II de la décentralisation culturelle soit mis en œuvre. Ils se disaient prêts à leur aggiornamento : l'institution publique de la culture voulait elle aussi être plus proche des questions et des besoins, et proposait une séquence d'innovation dans les lieux publics de la Culture et de nouvelles alliances avec la population.

Cette lettre faisait état d'un nouveau souci, littéralement, nous disions que de nouvelles couches de la population connaissaient le sentiment de leur déclassement, et l'angoisse de voir que la culture, les anciens outils libérateurs, ceux de l'école et de l'art, ne fabriquaient plus pour leurs enfants les éléments de l'ascension sociale ni le sentiment juste que chacun, par ses capacités et quelle que soit son origine sociale, a sa place dans le pays.

Nous étions conscients d'être en butte à de nouveaux enjeux, à de nouveaux reproches aussi. Nous savons que nous sommes pris dans un nouvel étau critique, tantôt nous reprochant d'être élitistes, tantôt nous reprochant d'être trop obsédés par les classes les plus défavorisées, et oubliant de satisfaire la population qui, par son travail et ses impôts, nous permet de travailler.

Bien sûr, ces critiques sont absurdes. Il faut réellement ne pas vouloir savoir ce qui se passe dans nos organisations artistiques pour nous dire que nous ne sommes pas au côté des gens, des travailleurs pauvres ou appauvris, de leurs enfants, par un labeur assidu qui organise les rencontres, l'œuvre commune, les délibérations... Le nier, c'est faire le jeu de ceux qui instrumentalisent le sentiment fondé des habitants devant la perte des outils de leur émancipation, et faire le jeu de ces élus, de ces propagandistes, qui dès lors en appellent à une culture de la satisfaction identitaire.

Libérer les énergies créatives

Mais le point est que nous avons senti que la culture publique était en défaut. Et nous alertions le Président : dans les zones périurbaines, dans les zones rurales, dans la France qui n'est pas celle des plus grandes pauvretés, un besoin se rouvre, comparable à celui de la France de l'après-guerre, qui a connu l'invention de notre politique culturelle. Nous demandions un «acte II de la décentralisation culturelle» pour prendre en charge ces questions : réimplanter des artistes dans les zones pavillonnaires, dans les villages, là où un travail sérieux de ce que peut la culture devait être réoffert aux citoyens.

Nous connaissons aujourd'hui cette angoisse nouvelle devant la difficulté d'expression de nos enfants, devant notre propre confusion, et nous avons besoin plus que jamais de travailler à notre propre parole. Nous pensions que notre président, qui cherchait à libérer les énergies créatives d'un pays bloqué, comprendrait et qu'il entendrait notre déclaration honnête de vouloir nous aussi organiser notre propre ajustement.

Nous proposons des prototypes pour que nos lieux soient les espaces des nouvelles sociabilités, celles de la jeunesse notamment ; nous proposons de devenir les lieux de nouvelles assemblées populaires sur les questions de la vie en situation locale ; nous proposons un plan interministériel qui nous permette de revitaliser bien des aides exténuées des politiques de la ville, des politiques sociales et éducatives, des politiques du travail, pour qu'avec la population nous rebâtissions des situations où les artistes et les gens reprennent en main ce qui est blessé du destin collectif ; nous proposons enfin une nouvelle implantation d'artistes et d'intellectuels en proximité là où ils ne sont pas parce que le pays a changé. Il faut cesser de croire que la «décentralisation culturelle» est achevée. Un besoin nouveau apparaît. Et nous demandons encore au Président, au Premier ministre et au ministre de la Culture d'écouter enfin, avec sérieux, notre déclaration.

A l'école des gilets jaunes

Nous n'avons pas pris la parole collectivement sur le mouvement des gilets jaunes parce que nous étions probes. Nous étions nous aussi à l'école de ces personnes, écoutant leur colère légitime, ses contradictions inévitables et ses inventions. Et comme nous tous, nous savons que ce qui se joue là, porté par les habitants, est une séquence décisive de notre histoire. Elle pèsera sur nous tous, si elle est maltraitée. Notre destin s'y joue, en grande partie.

Les adhérents du Syndeac, dans leurs lieux, leurs compagnies, se disent prêts à accueillir tous les débats que voudront organiser les habitants, avec les intellectuels et tous ceux qui se sont déclarés prêts à les accompagner ; ils disent et diront sur les lieux des réunions populaires, sur les ronds-points et ailleurs, qu'ils ont beaucoup à y apprendre, qu'ils veulent partager la difficulté nouvelle des questions, y venir avec ce qu'ils sont : des gens dont la fonction est de travailler à mettre en formules éclaircies, désirables, et libératrices, les points en impasse de notre vie. Et que pour cela, plus que jamais, car pour tout le monde dans ce moment de l'histoire une manière nouvelle de nommer le monde et d'y organiser notre action, doivent être inventées, ils ont besoin des autres, du réel des existences.

Marie-José Malis Présidente du Syndeac(<https://www.liberation.fr/auteur/19344-marie-jose-malis>)



CONTRIBUTION DU SYNDEAC À LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2020 MISSION CULTURE

PROGRAMME 131

création / spectacle vivant et arts plastiques

PROGRAMME 224

démocratisation de la culture / établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle, soutien à la démocratisation et à l'EAC, action culturelle internationale et fonctions de soutien du ministère de la Culture gérées par le Secrétariat général du ministère de la Culture

Le budget du ministère de la Culture pour 2019 a été élaboré dans de très mauvaises conditions. L'absence de concertation réelle entre les organisations représentatives et l'administration du ministère de la Culture nous a déçus. La phase du débat parlementaire n'a pas été meilleure. Le Syndeac n'a été reçu par aucun député, et ni le président de la commission des affaires culturelles, ni les présidents des groupes majoritaires n'ont daigné répondre à nos sollicitations.

Seule la rapporteure du budget culture au Sénat, Sylvie Robert, a pris le temps d'un long échange avec nos représentants. Qu'elle en soit remerciée. Nous espérons que le nouveau ministre Franck Riester aura à cœur de préparer l'exercice budgétaire 2020 avec les syndicats représentatifs, et notamment le Syndeac et l'USEP-SV, porteurs de l'intérêt général et de l'engagement de service public.

A l'issue du débat parlementaire pour le PLF 2019, le Syndeac a formulé une proposition importante. Nous savons que le débat parlementaire sur le budget ne se fait pas à armes égales entre l'administration et les parlementaires. Nous savons que, comme les organisations syndicales, les députés n'ont pas les moyens ni politiques, ni techniques, de peser suffisamment en amont sur les orientations budgétaires. Les grands choix de politiques budgétaires se construisent en effet très tôt dans l'année, et sont naturellement élaborés par les administrations; les grands arbitrages sont de fait effectués par le Gouvernement bien avant que les députés et sénateurs ne soient eux-mêmes saisis. Nous savons enfin que le droit d'amendement budgétaire est très contraint (article 40). C'est la raison pour laquelle nous renouvelons notre proposition : **que les présidents de la commission des finances et celui des affaires culturelles de l'Assemblée nationale constituent une commission ad-hoc pour évaluer la consommation du budget du ministère de la Culture. Cette méthode permettra aux députés de se doter des moyens de peser dans les débats à venir.**

Cette année, nous nous exprimons dès le mois de mars pour préparer la discussion budgétaire pour le budget 2020. D'abord parce que nous savons que Monsieur Riester n'est pas responsable du budget 2019; ensuite parce que la mi-mandat arrive et que si aucun signal politique fort n'est donné en faveur de la culture, alors il sera trop tard. Comme le quinquennat précédent, l'échec sera en vue. **2020 est la dernière année pendant laquelle il est encore possible d'inverser le cours des choses: nous attendons le nouveau souffle de nos vœux! Nous espérons l'acte II en faveur de la culture!**

LA LOI DE FINANCES POUR 2019

Les 60 ans du Ministère se fêtent dans l'austérité.

Le budget est à 0 pour l'année en cours (donc en baisse en raison d'une inflation qui se réveille), et est tristement conforme aux engagements de campagne du candidat Macron. Avec deux mauvaises nouvelles dissimulées dans la complexité des chiffres. Deux décisions politiques lourdes de sens ont en effet été arbitrées (elles relèvent de la précédente équipe ministérielle):

- Le Pass culture est doté d'une enveloppe de 34 millions d'euros, en hausse de 28 millions d'euros.
- Le CNM, dont le financement ne devait initialement pas être imputé au budget du MC et devait bénéficier de ressources propres, n'est inscrit nulle part, mais pèserait pour 5 millions d'euros.

Les exercices budgétaires antérieurs (2017 et 2018) amènent à une extrême prudence entre les affichages politiques du Gouvernement et son exécution effective. Entre une annonce d'une hausse de 51 millions d'euros pour la création en 2018, aucune hausse réelle n'a été effectuée en crédits de paiements au profit des acteurs engagés en faveur de l'art et de la culture. Par ailleurs, la consommation réelle des crédits alloués à la mission culture n'est jamais totale, et dans le moment de grande fragilité de notre secteur, cette réalité est inacceptable.

Dans ce contexte morose où l'ambition de l'État ne s'entend pas et où les collectivités territoriales expriment, à juste titre, des inquiétudes fortes sur la baisse de leur dotation et la perte de leur autonomie fiscale, il est urgent de replacer les enjeux d'art et de culture, et d'être acteurs d'une modernité. Il est également indispensable de faire de l'emploi artistique une priorité gouvernementale: après un nouvel accord signé entre les partenaires sociaux le 21 janvier 2019 pour conforter le régime des annexes 8 et 10, la réforme du Fonpeps, en cours, doit accompagner vigoureusement l'emploi artistique dans notre secteur. Les moyens qui y seront consacrés à partir de 2020 devront à terme atteindre l'objectif initial de la mesure élaborée en 2016, c'est-à-dire 90 millions d'euros.

Nous devons affirmer une trajectoire budgétaire à moyen termes, à échéance du quinquennat, renforçant les deux programmes qui sont au cœur de nos missions (131 et 224) et laissant place à de véritables innovations.

POUR 2020

Le Syndeac affirmait déjà l'an passé qu'une évolution de 125 millions d'euros par an était indispensable, dès le début du quinquennat. Le retard pris est difficilement rattrapable mais l'effort doit donc être amplifié en 2020, en crédits de paiement, pour rendre effective une créativité libérée,

et réaliser une adresse à la jeunesse qui place l'art et la culture au cœur du programme gouvernemental, et n'oublie pas les territoires éloignés des métropoles. Le budget du ministère de la Culture est un indicateur important car il interpelle les collectivités territoriales sur des logiques haussières. Il doit dégager l'an prochain **200 millions d'euros supplémentaires**. Cette proposition raisonnable doit s'inscrire dans une vision pluriannuelle (il ne reste que 3 budgets avant la fin du quinquennat), affirmant que la croissance économique tant invoquée s'accompagne d'une croissance culturelle tant maltraitée. C'est un vrai plan de relance en faveur de la culture que nous appelons de nos vœux et qui doit se poursuivre jusqu'à l'échéance du mandat du Président Macron.

PREMIÈRE PRIORITÉ

Le soutien aux opérateurs culturels labellisés et aux équipes artistiques conventionnées.

Les opérateurs culturels soutenus par le ministère de la Culture, en partenariat souvent avec les collectivités territoriales, se trouvent depuis 10 ans déjà, dans une situation d'atonie dramatique. Les dispositifs d'aides au projet se sont de plus en plus souvent substitués aux conventions structurelles de partenariat, et épuisent les forces des équipes artistiques par d'incessantes démarches administratives.

Affirmer l'ambition de l'équité territoriale par le rééquilibrage progressif des crédits entre Paris et les Régions.

Il faut renforcer l'implantation et le développement des équipes artistiques partout sur le territoire, en zone urbaine ou rurale, et dans les territoires prioritaires de la politique de la ville. La véritable réponse au mouvement social actuel passe aussi par cette approche et le grand débat sur le pouvoir d'achat ne doit pas éluder les questions de service public et de l'accès à la culture. Il faut renforcer les moyens des théâtres, des lieux de création et de diffusion dans le pays, afin de leur donner à nouveau les moyens de leurs ambitions. Ils sont les acteurs de la conquête des publics, ils sont au quotidien les opérateurs de l'ambition d'une éducation artistique et culturelle fondée sur la création, sur les artistes, sur la diversité. Il faut rééquilibrer réellement les moyens entre Paris et les régions. Nul ne peut se satisfaire des chiffres du Ministère rendus courageusement publics par l'ancienne ministre : 139€ par an et par habitant sont consacrés à la culture en Ile-de-France, contre 15€ par habitant et par an dans le reste du pays. Il faut enfin reconnaître le travail engagé depuis des années et tranquilliser les équipes par un abondement budgétaire réel, notamment par un renforcement des plans d'intervention, et par une évolution positive de toutes les aides de l'État.

Nous proposons que dès 2019, sur 200 millions d'euros de crédits supplémentaires en CP, 150 millions soient consacrés à l'abondement du soutien aux opérateurs culturels, au titre du 131 dont 60% au soutien en fonctionnement des projets, et 40% en innovation (cf. infra). Les 50 millions restants seront consacrés au 224.

DEUXIÈME PRIORITÉ

La mise en œuvre d'une séquence d'innovation dans les lieux publics de la culture.

Nous avons proposé, dès l'élection du Président de la République, de nous engager dans une grande séquence expérimentale.

Nous réaffirmons notre volonté de porter des processus inédits qui tendront à inventer des formes d'actions artistiques et culturelles situées dans leur territoire. Il doit s'agir de soutenir des initiatives totalement nouvelles qui favorisent la rencontre avec nos concitoyens, placent l'ouverture au monde au cœur des constructions collectives, et inventent des formes d'actions éducatives qui ne visent pas seulement la jeunesse, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens. Ces actions feront de la présence des artistes le vecteur de la rencontre. Ils prôneront la transformation de nos lieux pour qu'ils soient beaucoup plus ouverts, plus accueillants encore, et répondant aux usages qui manquent cruellement dans la société.

Une stratégie culturelle en faveur de l'équité sociale.

Seule cette stratégie nous semble aujourd'hui en mesure de répondre à la demande non formulée de couches de la population en faveur de la culture, et qui cache la peur du déclassement. La politique culturelle doit être mobilisée au service de la justice sociale, dans son objectif même, celui d'une véritable politique émancipatrice. C'est parce que nous sommes conscients d'être en butte à de nouveaux enjeux, que nous voulons porter nous-mêmes notre propre aggiornamento.

C'est aussi l'invention de la pratique démocratique qui peut être interrogée par les artistes et placer les lieux d'art et de culture au cœur d'une démocratie vivante. Le nouveau visage de la politique culturelle est à construire dans une concertation étroite avec les opérateurs culturels, les artistes, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. L'État a le pouvoir d'en décréter la mise en œuvre et de rassembler tout le monde pour co-construire ces actions réellement nouvelles, qui seront dotées des crédits nécessaires. Il faut, avec les lieux volontaires, rendre possible de dégager des moyens au service de l'innovation. 40% des crédits nouveaux affectés au 224 devront à terme être mobilisés en faveur de ces projets.

TROISIÈME PRIORITÉ

Une mobilisation interministérielle en faveur de la culture.

L'argent public en faveur de la culture ne dépend pas exclusivement du budget du ministère de la Culture. Les collectivités territoriales, d'abord, sont les premières à soutenir la politique culturelle, laquelle dépend étroitement du vote du budget du ministère de l'Intérieur et de l'ensemble des dispositions adoptées dans la première partie de la loi de finances (recettes). De nombreux autres départements ministériels concourent également, avec leurs objectifs propres, à soutenir les opérateurs culturels.

Le Syndeac appelle à ce que les crédits en faveur des politiques culturelles qui ne sont pas globalisés et sont éclatés entre les divers ministères, sans cohérence, puisse faire l'objet d'une stratégie concertée : de l'Éducation nationale à la politique de la Ville, en passant par le ministère de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, sans oublier la Jeunesse, les Sports, les Loisirs, (et bien d'autres...), il est urgent de sensibiliser l'ensemble des départements ministériels sur les ambitions renouvelées d'une politique publique de la culture. Le chiffrage des moyens consacrés à la Culture par les autres ministères doit être rendu public. La première étape de cette démarche nous semble devoir être l'organisation d'une conférence interministérielle en faveur de la culture, qui devra rassembler tous les ministères concernés et dont l'objectif sera **la création d'un Comité Interministériel de la Culture, annuel, présidé par le Premier ministre** (sur le modèle du CIV / comité interministériel des villes) et susceptible de mieux orienter les crédits du Gouvernement en faveur de la culture. **L'affichage d'une ambition d'un 2% pour la culture, dans ce cadre interministériel, est susceptible de donner le nouveau souffle dont la culture a besoin.**

QUATRIÈME PRIORITÉ

Les projets présidentiels ne doivent pas affaiblir les moyens du Ministère.

Le financement du Pass culture en 2019 a démontré une stratégie d'affaiblissement de la politique culturelle. Il n'est pas acceptable que des dizaines de millions d'euros (34 en 2019, et 100 annoncés en 2020) soient ponctionnés sur le fonctionnement du Ministère, affaiblissant l'ensemble de ses missions. Le Syndeac sera particulièrement vigilant sur ce point pour le budget 2020 dont on sent une volonté entêtée d'amplifier les moyens publics en faveur de cet outil, dont nous continuons de contester la légitimité.

Le financement du CNM, quant à lui, doit faire l'objet de ressources spécifiques. Les arbitrages ne sont pas encore rendus ni sur son périmètre ni sur sa gouvernance définitive; le principe même de ce projet trouve son fondement sur des recettes externes ne relevant pas du budget de fonctionnement du Ministère. Le Syndeac dénoncera toute tentative affaiblissant les politiques structurelles du Ministère, et notamment dans le domaine des musiques.

2020	+ 200 M €	131 + 150 M € 224 + 50 M €	50 % aux équipes 50 % innovation
2021	+ 200 M €	131 + 130 M € 224 + 70 M €	40 % aux équipes 60 % innovation
2022	+ 200 M €	131 + 120 M € 224 + 80 M €	30 % aux équipes 70 % innovation

Le Syndeac, par cette contribution au débat budgétaire, dans le calendrier réel de la préparation de la loi de finances pour 2020, entend peser constructivement en faveur d'une nouvelle politique culturelle qui s'appuie d'abord sur la richesse et le savoir-faire du réseau de la décentralisation culturelle. Dans la crise que le pays traverse actuellement, la culture peut devenir le point nodal où se rassemblent des enjeux forts, ceux de l'équilibre territorial et de l'équité sociale.

Le Syndeac présentera ses orientations au Ministre et à la DGCA et entend les défendre devant les commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il nous semble en effet que les parlementaires doivent se saisir des questions budgétaires plus en amont, et exercer leur mission essentielle de contrôle de l'exécutif, tout au long de l'année. Nous espérons que la période qui s'ouvre permettra une réelle concertation sur l'enjeu budgétaire, qui ne doit en aucun cas faire l'objet du tabou historique auquel nous sommes confrontés depuis deux quinquennats.



POUR UNE CULTURE DE LA LIBERTÉ

Vers une politique européenne intersectorielle

A l'approche des élections européennes de mai 2019, tout converge vers un constat alarmant : le risque de dislocation de l'Europe en tant qu'unité politique est réel. Dans un contexte de mondialisation où les crises sociales se multiplient, les discours d'affirmation d'identité nationale fleurissent dans un territoire européen traversé par de nombreux flux migratoires. La tentation populiste se développe dangereusement, alimentée par les discours des politiques extrémistes. Nous voyons des gouvernements assumer une position de repli, de fermeture à l'autre, voire de racisme décomplexé. Le débat politique, étranglé par l'urgence des situations, paralysé par la menace populiste, peine à émerger. Et force est de constater que l'art et la culture sont quasiment absents non seulement du débat, mais du paysage.

De cette échéance électorale toute proche, nous devons nous emparer pour exprimer notre désir d'une autre Europe. D'une Europe culturelle face aux manifestations populistes qui remettent en cause la culture de la liberté exprimée par tant d'artistes, d'écrivains, de philosophes. D'une Europe qui pense la culture comme un outil indispensable au service de la démocratie et du dialogue entre ses citoyens, comme un facteur de cohésion sociale, préalable au développement sociétal, politique et économique. D'une Europe qui pense le présent et l'avenir de sa jeunesse. Cette Europe des années 2020, nous rêvons de la construire à plusieurs et d'abord avec cette jeunesse mobile, mais précaire, fragile et menacée. Leaders diffus de modes de prescription de l'art au cœur de la jeunesse, nous travaillons pour que nos théâtres soient des lieux publics de culture où l'art se saisit, et qu'ils représentent la garantie de « safe spaces », espaces de création protégés. Nous affirmons le désir nécessaire d'un projet culturel européen qui pense les lieux d'art à usage public comme des espaces de paix et d'hospitalité.

Il existe une culture européenne et c'est bien celle-ci dont il s'agit de retrouver le sens. Cette culture qui promeut les valeurs communes d'humanisme, d'enrichissement par la différence et par la connaissance et d'exercice de la liberté d'expression. Qui croit à la force de la création et de l'art. Mario Vargas Llosa, écrivain, prix Nobel de Littérature, le rappelle :

« Il est fondamental que l'Europe, où sont nés la liberté politique, la démocratie, les droits de l'homme et la coexistence dans la diversité, continue à être un des grands pôles de développement du monde ».¹

L'influence historique que la France a exercée et exerce dans l'Union européenne ne permet pas de laisser l'Europe actuelle se déliter et se laisser envahir par les idées populistes. Aujourd'hui, la France peut donner l'exemple d'un maillage artistique et culturel public exceptionnel et c'est aussi l'efficacité de l'art et de la culture qui doit être promue dans un projet européen contemporain.

En 2019, énonçons lucidement le constat que l'argument de la paix ne suffit plus pour asseoir la légitimité et la puissance d'un continent européen. Soit, cette Europe construite dans les décombres de 1945 ne ressemble pas à celle que nombre d'entre nous souhaitons aujourd'hui. Soit, il est nécessaire de la redéfinir et de la repositionner face aux enjeux politiques internationaux.

Nous avons le désir de promouvoir une Europe qui englobe la diversité culturelle, qui crée des ponts entre les communautés et des liens plus forts entre ses citoyens. Selon l'eurobaromètre « avenir de l'Europe 2017 », les citoyens européens identifient la diversité culturelle et l'ouverture aux autres comme facteurs aidant les sociétés européennes à faire face aux défis mondiaux presque autant que le libre-échange et l'économie de marché. Dans leur pratique régulière, l'art et la culture sont identifiés comme éléments constitutifs qui orientent la participation démocratique, renforce l'exercice de ses principes et de ses valeurs. Facteurs d'inclusion sociale, l'art et la culture jouent un rôle positif pour mettre en œuvre le dialogue interculturel et promouvoir l'intégration.

Le défi d'aujourd'hui est d'amener le curseur de l'Histoire à un positionnement exact dans le présent, qui envisage en Europe l'avenir proche d'une transition écologique, qui inclut les enjeux numériques avec des GAFAs solidaires, qui englobe la génération que nous voyons aujourd'hui traverser l'Europe qu'elle incarne, une Europe mobile, agile, ouverte à l'autre, évidemment culturelle. L'Europe qui porte en emblème les spectacles de Deborah Warner, de Krzysztof Warlikowski, de Maguy Marin, d'Alain Platel, de Emma Dante, de Josef Nadj, de Anne Teresa de Keersmaecker, de Thomas Ostermeier, de Caroline Guiela Nguyen, de Yoann Bourgeois, d'Angelica Liddell, de Julien Gosselin.... Le défi d'aujourd'hui est bien de construire une Europe culturelle des artistes et des habitants.

De nombreux artistes ont déjà intégré ces enjeux politiques, qui s'investissent partout dans des projets proches des territoires, exerçant leur regard au service d'une autre idée européenne. Intégrant des problématiques d'habitat, de transition environnementale et de relations entre les êtres, les projets culturels européens d'aujourd'hui font la preuve que l'art peut être un vecteur de transformation sociale. Et les artistes en sont souvent les premiers acteurs.

Nous disposons déjà de dispositifs et d'outils précieux dans un paysage composé de capitales culturelles, de festivals et d'institutions. Dans de nombreuses institutions européennes, théâtres ou musées, des politiques de relations avec les publics se déploient désormais hors-les-murs, proposant à tous de découvrir l'art à portée de regard ou de contribuer à l'invention d'une œuvre. Malheureusement, ces projets manquent souvent de visibilité. Or, c'est ce travail souterrain d'action artistique, patient, minutieux qui compose peu à peu d'autres réalités européennes. Qui délie, qui innove, qui fait reculer la peur de l'autre. Qui invente, projet après projet, des relations aux territoires délaissés par le politique, pour construire une autre politique de proximité, d'amitié entre les êtres, de complicité nourrissante pour tous par l'aventure artistique collective. Les arts du spectacle vivant, qui ne cessent de mettre en œuvre la réalité de l'individu au cœur du collectif, jouent naturellement un rôle prépondérant dans la construction de notre Europe culturelle.

Mais de nombreux territoires demeurent encore vierges d'action artistique, encore en friche là où ces zones, blanches ou grises, ont tant besoin de créer des liens réels ou virtuels. Surtout au moment où le territoire européen est traversé par de nombreux migrants, à accueillir, à recevoir, à accompagner dans l'insertion sociale et professionnelle, partout où les initiatives associatives ou isolées ont besoin d'être relayées; partout où le sens d'une action a besoin d'être porté, transcendé par le regard artistique.

Aux côtés de Culture Action Europe², du Relais Culture Europe et de l'Alliance européenne pour la Culture et les Arts³, et parce que nous pensons que l'art et la culture sont porteurs de valeurs contemporaines d'espoir, de créativité individuelle, de dialogue entre les êtres, nous voulons voir reconnaître ce rôle et la valeur intrinsèque de l'art et de la culture dans la construction européenne. Nous demandons prioritairement :

- Une augmentation future du budget de la culture de 1% des dépenses totales de l'Union, accessible à un large éventail d'organisations et d'artistes, en complément du doublement du budget « Europe Créative », et de l'ouverture progressive des fonds structurels à l'art et la culture;
- Que l'éducation artistique et culturelle prépare l'avenir des peuples européens et pour ce faire, nous mettons le Président de la Commission Européenne en responsabilité face à ses déclarations :
« L'éducation et la culture sont la clé de l'avenir, tant pour l'individu que pour notre Union dans son ensemble. »
 Jean-Claude Juncker, 14 novembre 2017;
- Que la Culture contribue pleinement à la réalisation d'une croissance économique intelligente, durable et inclusive.

C'est dans l'affirmation d'une place cardinale de la culture, au cœur de différents secteurs, que se joue l'avenir d'une politique culturelle européenne qui intègre territoires et territoire européen, proximité et diversité, mobilité et mixité. Afin que les enjeux du présent soient portés haut dans ce qu'ils contiennent d'humanisme et de possibilités collectives, dans l'affirmation première d'une *culture de la liberté*.

1. L'Europe est en péril... 30 écrivains alertent, *Libération*, 26/27.01.20.19

2. CULTURE-EUROPE We want is democratic, diverse, fair, free, human, inclusive, vital

3. allianceforculture.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de création du Centre National de la Musique (CNM) est aujourd'hui lancé et le Gouvernement a confirmé sa volonté de créer un nouvel établissement public au 1^{er} janvier 2020. La proposition de loi issue du travail de la mission parlementaire confiée à Émilie Cariou et Pascal Bois a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. Ce texte suscite de notre part nombre d'interrogations et appelle des éclaircissements. La « procédure accélérée » décidée sur ce texte va une nouvelle fois nuire à la concertation pourtant indispensable. La lecture au Sénat, dont la date n'est pas connue, s'avère décisive pour la clarté des débats.

La mise en place simultanément à la proposition de loi, d'un comité de pilotage dont l'animation a été confiée à Mme Ruggeri, inspectrice générale des affaires culturelles, confirme la volonté politique d'aboutir à court terme.

Nous avons été historiquement très réservés quant à la création du CNM, craignant en effet que les missions « musique » du ministère de la culture ne soient transférées à ce nouvel établissement et dont la gouvernance appelle toutes les précautions, au vu des dysfonctionnements observés au sein du futur ex CNV.

Dans ce contexte, restant constructifs, les signataires du présent communiqué rendent publique ce jour une contribution pour orienter le projet du CNM vers une mission exclusivement économique qui ne puisse entrer en concurrence avec les missions de service public du Ministère. Ainsi notamment, nous sommes favorables à une éducation artistique et culturelle de qualité, inscrite dans la durée avec les acteurs de l'éducation, nous nous opposons à ce que le CNM se voit confier des missions en ce domaine. Nous réaffirmons que les missions d'observation du secteur doivent être pensées en complémentarité avec les outils publics de l'État et des réseaux professionnels. Nous affirmons haut et fort que le financement du CNM ne doit pas amputer encore davantage le budget du ministère de la culture, et que, simultanément, les moyens en provenance des organismes de gestion collective ne doivent pas affaiblir l'accompagnement de

ces organismes à destination du secteur. Enfin, la question de la gouvernance et de la composition du futur CA doit éviter tout conflit d'intérêt et exclure les professionnels.

Nous nous inquiétons par ailleurs des conditions méthodologiques arrêtées à ce jour par le comité de pilotage. La confusion entre urgence et précipitation menace et le risque que les concertations nécessaires soient mises de côté est manifeste : ainsi, quant à la mise en place d'un comité des financeurs du futur CNM (État et OGC) qui ne saurait être élargi à la seule présence d'une seule organisation professionnelle, fût-elle essentielle pour le secteur. Soit toutes les organisations professionnelles sont invitées à la table, soit aucune. Un équilibre doit être respecté, à défaut de quoi c'est l'éthique même du futur CNM qui serait menacé.

L'unanimité politique qui s'est exprimée en première lecture à l'Assemblée nationale ne révèle pas l'unanimité des acteurs des musiques, loin s'en faut. Pour que le futur centre soit accepté par l'ensemble de la profession, les termes d'un compromis doivent être recherchés. Seule une concertation approfondie et transparente, sans sous-entendu, en est la seule garantie. Nous l'appelons de nos vœux.

Paris le 21 mai 2019



Communiqué de presse

Paris, le 01 juillet 2019

Les Micro-Folies ne doivent pas être un simulacre

Par un communiqué de presse, Franck Riester, ministre de la Culture, a annoncé le déploiement de 1000 Micro-Folies d'ici 2022 à l'occasion du Conseil national des Tiers-Lieux.

Le Syndeac est engagé sans répit en faveur d'un soutien public pour la création et l'adresse artistique aux citoyens. Il défend avec force une politique publique fondée sur l'intérêt général et la nécessité de répondre au besoin de la population de se redonner du pouvoir d'agir et d'imaginer.

Nous avons alerté le gouvernement sur le fait que la modernité dont il se prétend porteur, est potentiellement un facteur de division : division symbolique, culturelle, pouvant accentuer le sentiment de relégation de tous ceux à qui il ne se sera pas donné d'imaginer leur place et leur contribution dans une société changée. On modifie le rapport des gens à leurs corps, à leur vieillesse, à leur environnement, à leur travail, à leur géographie et à leur mobilité, à leurs moyens d'expression etc. Cela ne peut se faire sans une politique culturelle nouvelle, proche, mais aussi profonde. Nous demandons une politique historique d'implantation des artistes et des compagnies partout où elles manquent : zones rurales, pavillonnaires, péri-urbaines, cœurs de ville, banlieues. Nous demandons que la question des architectures que cette politique soulève soit envisagée avec discernement et aussi liberté, à l'heure où tant de possibilités sont développées par de grands architectes français, et qu'elle le soit en coopération évidente avec les artistes et acteurs culturels eux-mêmes, et dans le cadre actuel des Olympiades Culturelles comme de ce que peut l'Europe.

Les Micro-Folies ne sont pas la réponse à ces besoins. Elles créent de la vulgarisation, de l'animation, mais ne répondent pas au travail fondamental de ce que peut l'art pour les citoyens, l'art qu'on fait, qu'on co-élabore, qu'on pense et qui porte avec la population ses actes d'hospitalité et ses usages.

Les Micro-Folies ne doivent pas être un simulacre, le simulacre de ce que peut et doit être une action longue, profonde, amicale et têtue avec la population. Les Micro-Folies agissent à contre sens ; elles fondent leurs raisons d'existence sur le constat d'un éloignement des œuvres et des gens mais dans le même temps elles le rédupliquent. Ici n'aura lieu qu'une fausse rencontre.

Cette annonce est un mauvais coup à notre secteur. Toute approche quantitative et massive mobilise les ressources de l'État pour l'atteinte d'un objectif politique, alors que la culture nécessite prise au sérieux des situations vécues, délicatesse, expérimentation, expressions que le Ministre a lui-même employées à l'occasion du CNPS plénier qui s'est tenu la semaine dernière.

Les Micro-Folies, comme le Pass culture, deviennent les gadgets d'une politique culturelle qui n'est pas vraiment décidée par le Ministre, mais plutôt par l'Élysée.

Tous les arguments budgétaires rationnels qu'on nous oppose à propos d'une hausse dite impossible du budget du Ministère, se trouvent disqualifiés par cette politique des petits coups aux grands budgets. Nous nous inquiétons de voir des projets dispendieux se mettre en œuvre quand la structure d'une politique culturelle qui demande que son efficacité soit renforcée, n'est pas même soutenue dans ses fondamentaux.

Contact Presse :
Marie-Pierre Bayle
Tél. 01 44 53 72 30





FASAPFO

SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES

MONSIEUR LE MINISTRE, 60 ANS, EST-CE L'ÂGE DE MOURIR ?

Monsieur le Ministre,

Le ministère de la Culture fête ses 60 ans cet été. Nous aimerions tant nous en réjouir. Malheureusement l'inquiétude est telle que nous ne parvenons pas à envisager sereinement son 61^{ème} anniversaire.

Dans le contexte social et sociétal qui est le nôtre, face aux besoins d'égalité, de protection sociale, de partages, énoncés par les multiples mouvements sociaux persistants, nous aurions besoin d'un ministère fort et engagé dans des missions ambitieuses, au service des publics, de l'égalité d'accès à la richesse et la diversité des créations sur l'ensemble du territoire. Au lieu de cela nous assistons à son renoncement progressif.

Par vos propos tenus lors du CNPS plénier en juin dernier, vous avez, Monsieur le Ministre, fait naître des doutes quant à votre attachement aux labels. Ils sont la structure même de vos missions, de vos engagements sur les territoires. Ils sont les fondations de notre politique, Centres Dramatiques Nationaux, Centres Chorégraphiques Nationaux, Scènes Nationales, Opéras, SMAC, Cirques, Scènes Conventionnées, Théâtres de ville, Orchestres qui assurent la diversité des créations et l'accès à tous dans le spectacle vivant.

Vous avez affirmé votre détermination à accomplir la feuille de route gouvernementale et à accroître la déconcentration des procédures en matière de politique culturelle. Pour un ministère déjà déconcentré à 80%, cela nous paraît peu logique et dangereux. Donner aux préfets le pouvoir d'agréer toutes les directions des entreprises labellisées, locales sur les territoires. Seule la signature du Ministre peut être gage de la liberté qu'a toujours garantie l'État. Ici, le ministère ne sera donc plus le garant d'une équité territoriale des citoyennes et citoyens en matière d'égalité d'accès et de liberté de création, mais, pire, il n'en sera plus le prescripteur, le constructeur. Il risquerait de n'être qu'une plate-forme informative et distributive d'aides et serait alors totalement vidé de son sens, de son essence même.

Nous refusons toute approche malthusienne. Les équipes artistiques indépendantes ont besoin d'être mieux soutenues, tout simplement parce qu'elles sont le cœur d'une politique publique, elles doivent être considérées comme les acteurs premiers de cette politique, elles doivent être de nouveau installées dans les territoires, au plus près des habitants. Or, vous faites le choix de réformer et de libéraliser à budget constant, plutôt que de porter haut et fort la nécessité d'une hausse des moyens alloués à votre ministère. C'est cette hausse qui par une nouvelle politique en faveur des artistes permettrait de répondre aux besoins de la population, et de conjurer son anxiété devant le déclassement et la perte des outils de l'émancipation.

Depuis son élection, le Président de la République n'a pas encore exprimé de vision d'une politique culturelle ambitieuse. Il ne dialogue pas avec notre secteur et ses représentants et ne porte qu'une politique d'outils qui affaiblit encore votre ministère : Pass culture, microfilies... et pendant ce temps, le ministère perd en influence et s'affaiblit face à des régions devenues surpuissantes après la loi NOTRe.

Nous, artistes-interprètes du théâtre, de la musique, de la danse, du cirque, de la marionnette, metteurs et metteuses en scène, chorégraphes, directeurs et directrices, techniciens et techniciennes, équipes administratives, auteurs et autrices, nous avons été les initiateurs de la décentralisation, nous en sommes toujours les acteurs. Nous débattons, inventons, cet outil chaque jour. Nous en sommes à l'origine, et nous en serons le futur.

Car, s'il nous arrive parfois de nous empoigner, de nous contester, de nous interroger, c'est toujours parce que nous savons l'importance des outils que nous avons aujourd'hui entre les mains. Nous sommes conscients de l'enjeu de notre mission, pour une société de l'échange, de l'humain, du vivant, de la création.

Ici nous sommes unis.

Nous sommes totalement opposés à la direction que vous donnez à votre politique si elle est celle de l'affaiblissement de votre ministère, de la stagnation de ses moyens et de l'absence d'ambition politique clairement affirmée.

Monsieur le Ministre, prenez en compte l'importance du travail formidable des équipes dans les lieux labellisés, conventionnés, les festivals et sur l'ensemble des territoires. Ne videz pas le ministère de ses prérogatives. Au contraire, donnez-nous du souffle, de la pensée, des moyens d'agir.

Alors, Monsieur le Ministre, nous vous souhaitons un bon 60^{ème} anniversaire. Nous serons là.

Et un peu en avance, à tout le ministère, aux agents, et à tous ceux qui construisent avec nous le service public du spectacle, un très joyeux 61^{ème} anniversaire à venir. Nous serons là.

Signataires : La Fédération CGT spectacle (FNSAC-CGT et ses syndicats du spectacle vivant : SFA, SNAM, SYNPTAC) ; FASAP-FO (SNLA-FO, SNM-FO, SNSV-FO) ; FCCS-CGC ; SNAPAC- CFTD ; L'USEP-SV (Les Forces Musicales, PROFEDIM, SNSP, SYNDEAC).

Le 22/07/2019

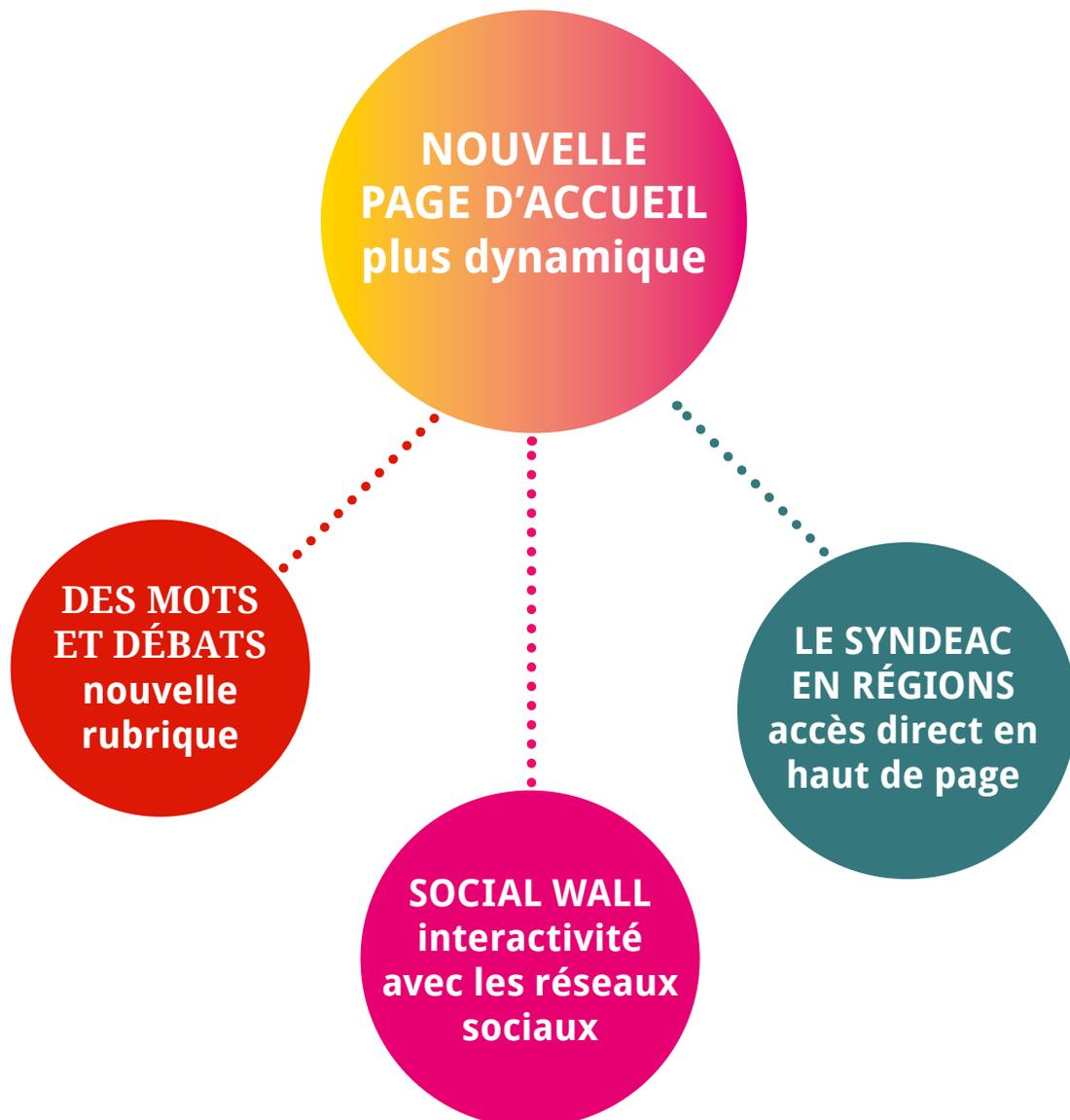
***Le
portrait
du
syndicat***

Visibilité du syndicat

OUTILS DE COMMUNICATION

période de juillet 2018 à juillet 2019

Durant le premier semestre 2019, le Syndeac commence à mettre en place une nouvelle stratégie digitale, différenciée selon le média social utilisé.



LE SITE SYNDEAC.ORG



Top 5 des rubriques consultées

- 1 Grilles des salaires et des indemnités
- 2 Offres d'emploi
- 3 Convention collective
- 4 Informations juridiques et sociales
- 5 Accords

Top 5 des articles publics les plus consultés

- 1 Les microfolies ne doivent pas être un simulacre
- 2 Entre conservatisme remusclé et modernisation soutenue *[Des mots et débats]*
- 3 Assurance chômage, fin d'un modèle de solidarité *[Des mots et débats]*
- 4 On invente dans les interstices *[Des mots et débats]*
- 5 Rapport d'activités 2017/2018

LA LETTRE DU SYNDEAC



Nouveautés

- En-tête rétrécie
- Introduction de tous les sujets en édit
- Blocs de couleurs par rubrique (Infos juridiques et sociales, Vie syndicale...)
- Titres plus accrocheurs
- Envois de Flash infos

nombre
de lettres
d'information
aux
adhérent·e·s
10

**NOTES
JURIDIQUES**
à retrouver
sur le site
47

nombre
de lettres
d'information
publiques
6

nombre
de Flash infos
10

THÈMES des Flash infos

Annexes 8 et 10: 6

Négociation annuelle
obligatoire: 2

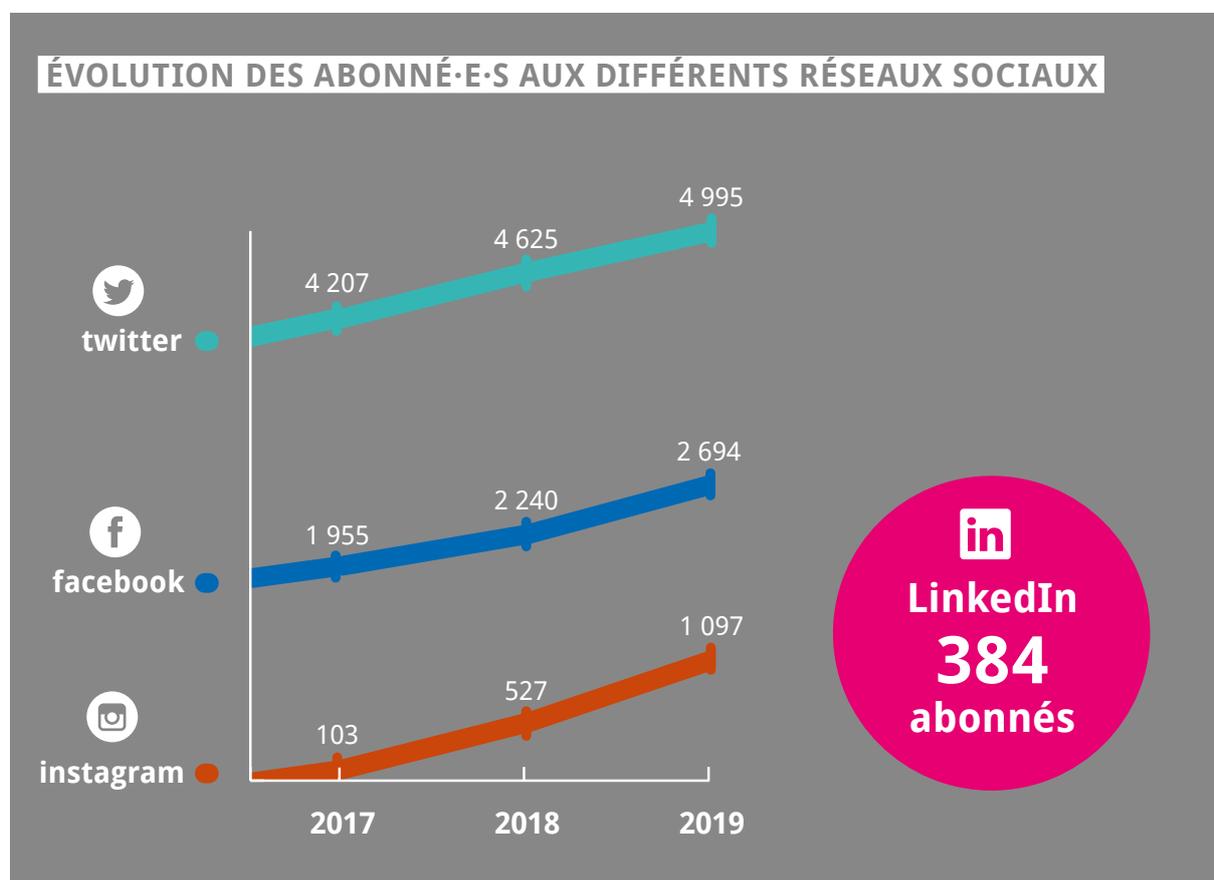
Sybil: 1

Mesures sociales d'urgence: 1

Fonpeps: 1

Contribution du Syndeac à la
préparation budgétaire 2020: 1

RÉSEAUX SOCIAUX

**Campagnes réalisées au 1^{er} semestre 2019**

Non consommation des crédits LEADER en France
Centre national de la musique (Contribution + communiqués communs avec organisations professionnelles)

Élections européennes #CetteFoisJeVote, soutien à la campagne de Culture Action Europe + texte adressé aux candidats au Parlement européen

Contribution du Syndeac à la préparation budgétaire 2020 – Mission culture

HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (HATVP)

L'année dernière, nous avons entamé notre télédéclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique en tant que représentants d'intérêts. Nous poursuivons régulièrement ce travail et vous pouvez donc retrouver toutes les actions de lobbying du Syndeac sur le site de l'HATVP.

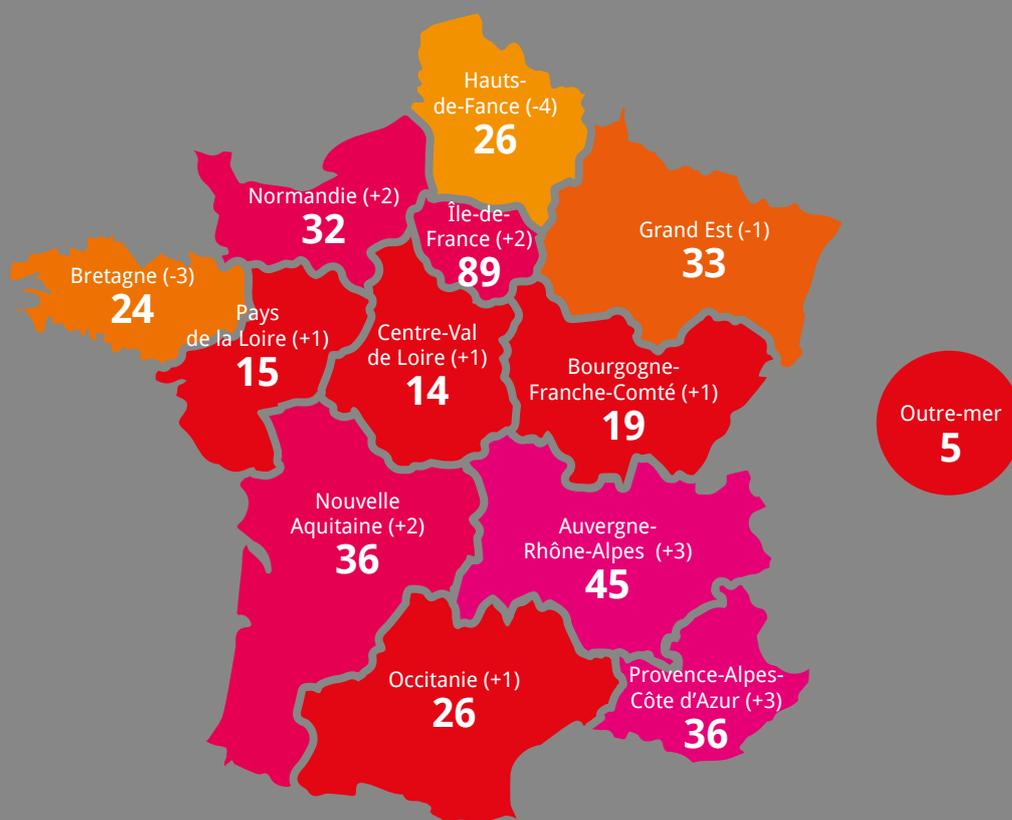
Un syndicat en mouvement

PORTRAIT DES ADHÉRENT·E·S

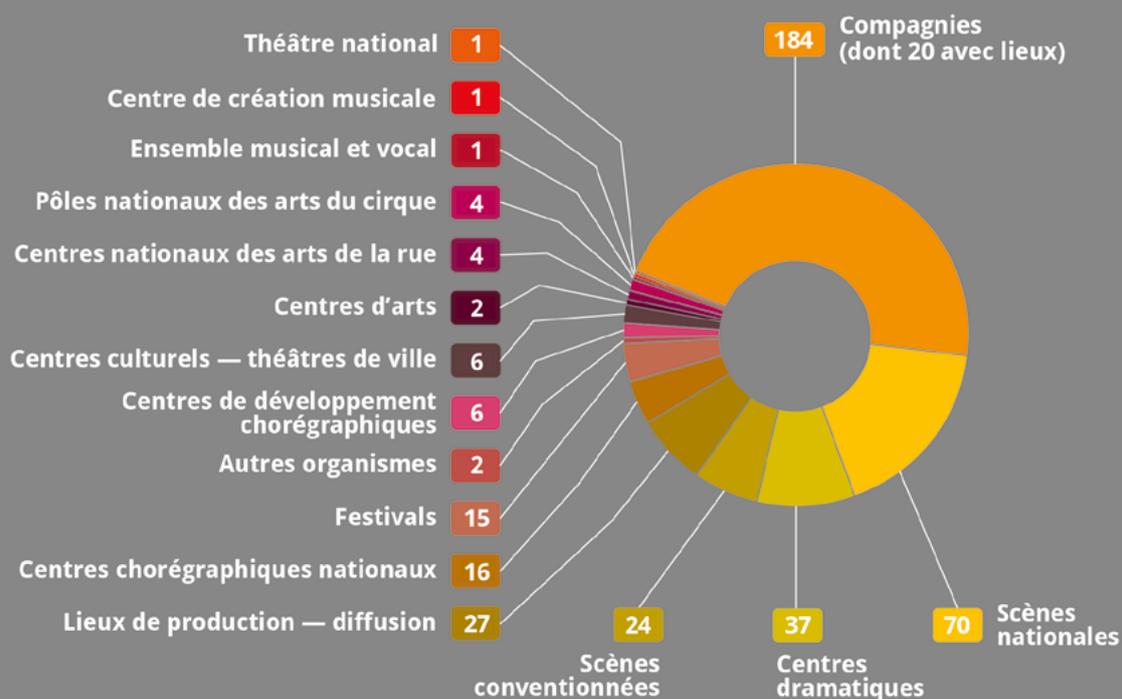
400
adhérent·e·s

16
nouvelles
adhésions

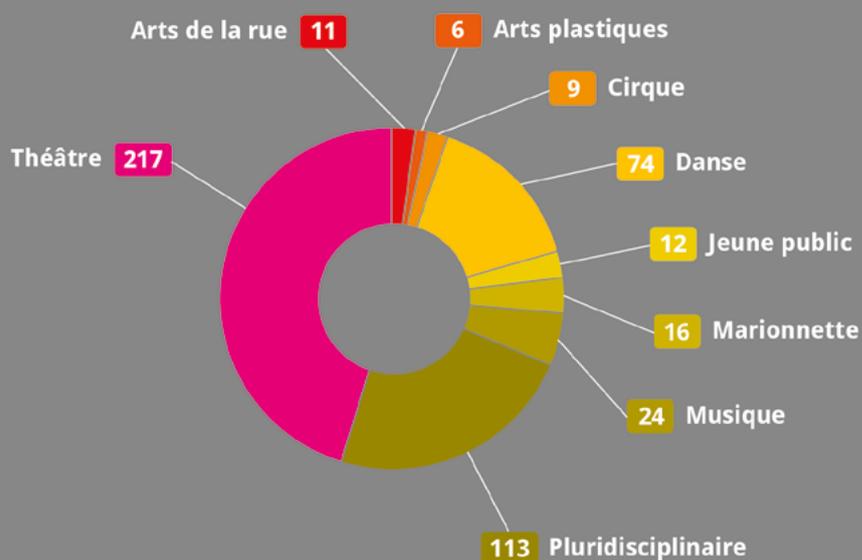
RÉPARTITION DES ADHÉRENT·E·S PAR RÉGION



RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE DE STRUCTURE



RÉPARTITION PAR DISCIPLINE MAJORITAIRE



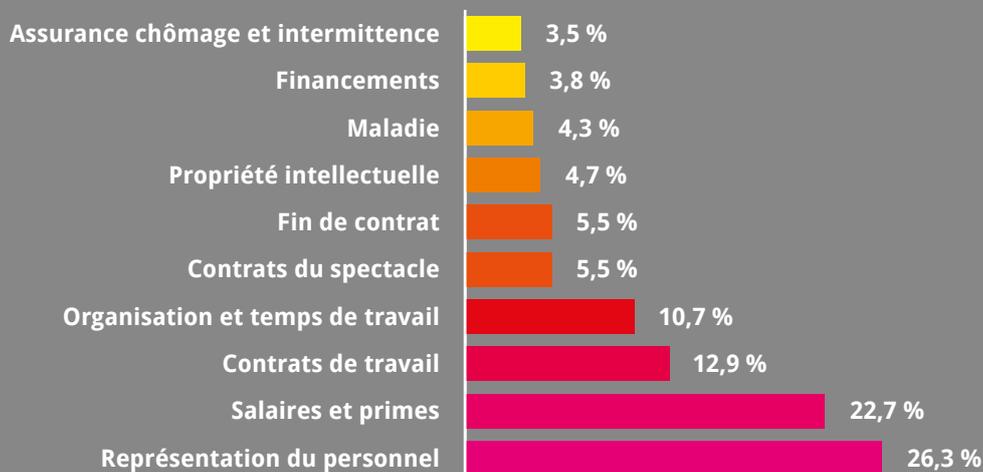
ACTIVITÉ DU PÔLE-CONSEIL

Le pôle juridique du Syndeac assure tout au long de l'année un travail d'accompagnement juridique de la décision politique lors des négociations paritaires, une participation aux consultations professionnelles dans le cadre de la représentation syndicale et au sein des instances professionnelles, et un service d'information et de conseil aux adhérent·e·s.

SERVICE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AUX ADHÉRENT·E·S



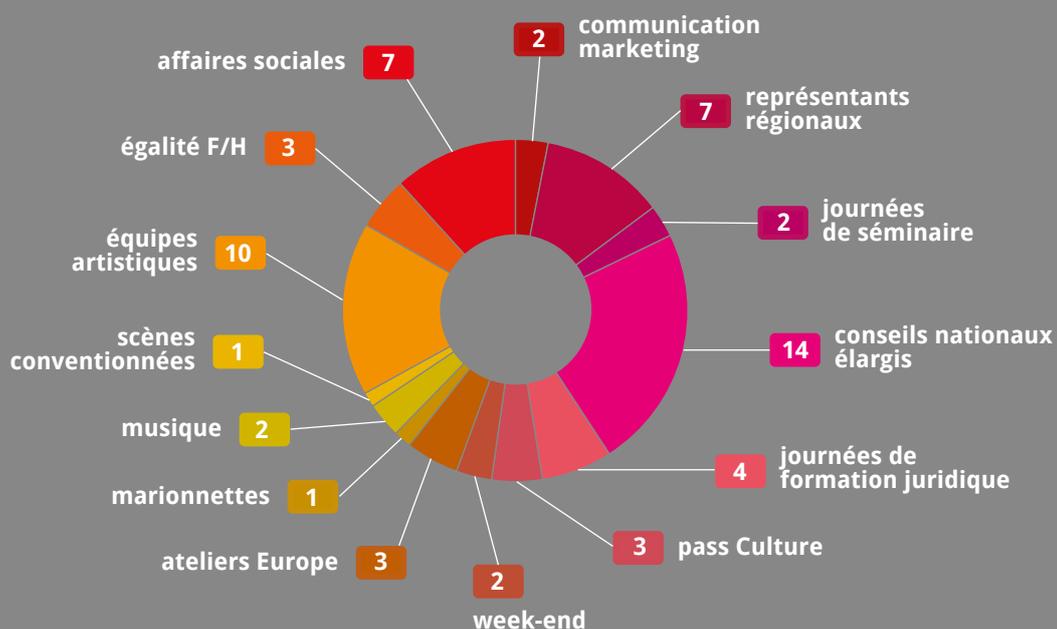
LES THÈMES LES PLUS TRAITÉS



LA PARTICIPATION SYNDICALE



NOMBRE DE RÉUNIONS, ATELIERS ET SÉMINAIRES



Représentation syndicale et organisation interne

LE CONSEIL NATIONAL ET LE BUREAU

Conseil national, élu lors de l'assemblée générale du 18 septembre 2017

Cécile Arthus

Oblique Compagnie, Thionville

Jean de Pange [suppléant]

ASTROV, Metz

Cécile Backès

La Comédie de Béthune

Romarc Daurier [suppléant]

Le Phénix, SN de Valenciennes

Clyde Chabot

La communauté inavouable, Saint-Denis

François Rancillac [suppléant, fin de mandat déc. 2018]

Théâtre de l'Aquarium, Paris

Marion Coutris

Théâtre Nono, Marseille

Renaud-Marie Leblanc [suppléant]

Didascalies & co, Marseille

Valérie Deulin

Théâtre d'Arles

Christophe Rauck [suppléant, démissionnaire]

Théâtre du Nord, CDN Lille Tourcoing

Vincent Eches [démissionnaire]

La Ferme du Buisson, Marne-la-Vallée

Mylène Benoit [suppléante, démissionnaire]

Contour Progressif, Lille

Anne Tanguy

Les deux scènes, Scène nationale de Besançon

Frédéric Durnerin [suppléant]

Agora, PNC Boulazac, Aquitaine

David Gauchard

L'Unijambiste, Saint-Quentin-la-Chabanne

Marine Bachelot Nguyen [suppléante]

Compagnie Lumière d'août, Rennes

Emmanuelle Jouan

Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France

Mickael Phelippeau [suppléant]

BI-P, Blois

Élodie Le Breut

AMI, Marseille

Pierre Sauvageot [suppléant]

Lieux Publics, Marseille

Bruno Lobé

Le Manège de Reims

Catherine Meneret [suppléante]

CCN de Caen

Marie-Josée Malis

Théâtre de la commune, CDN Aubervilliers

Jean-Paul Angot [suppléant]

MC 2, Grenoble

Mirabelle Rousseau

Le T.O.C., Paris

Julien Fisera [suppléant]

Espace Commun, Paris

Matthieu Roy

Compagnie du Veilleur, Poitiers

Anne Monfort [suppléante]

Day for night, Besançon

Présidente : **Marie-José Malis**
 Vice-président : **Jean-Paul Angot**
 Vice-présidente : **Cécile Backès**
 Trésorier : **Romarc Daurier**

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Directeur

Vincent Moisselin

Directrice adjointe

Laurence Raoul*

Responsable de la vie statutaire et relations presse

Marie-Pierre Bayle

Conseiller technique chargé des questions juridiques

Landry Dumas, remplacé par **Imane Ezzine**
en mai 2019

Chargée de communication et de l'information

Béatrice Schaller-Le Leu

Responsable du pôle vie syndicale

Amélie Mathieu

Chargée de mission Europe et territoires

Emanuela Moraru

Chargée de suivi des projets régionaux

Flavia Amarrurtu

Chargée d'administration

Chloé Sourdillat

Secrétaire/standardiste

Rabia Krouchi

* Laurence Raoul, remplacée par Philippe Grimm à partir de septembre 2019

LE SYNDEAC DANS LES INSTANCES PROFESSIONNELLES

Représenté dans toutes les instances sociales et professionnelles du champ du spectacle, le syndicat siège dans les organes de gouvernance.

AFASAM

Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent Moisselin Syndeac

AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurence Raoul* Syndeac

CONSEIL PARITAIRE DU SPECTACLE VIVANT

Laurence Raoul* Syndeac

Amélie Mathieu ^[suppléante]

CONSEIL PARITAIRE DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Laurence Raoul* Syndeac

CONSEIL PARITAIRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Amélie Mathieu Syndeac

COMMISSION DE RÉPARTITION

Vincent Schmitt Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de la Savoie

COMMISSION PARITAIRE INTERMITTENTS ARTISTES INTERPRÈTES

David Kenig Les Tréteaux de France

COMMISSION PARITAIRE TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT

Véronique Alter Théâtre 71, Malakoff

Amélie Mathieu ^[suppléante] Syndeac

COMMISSION PARITAIRE INTERMITTENTS MUSICIENS

Amélie Mathieu Syndeac

APAT

Association professionnelle et artistique du théâtre/Les Molières

Anne-Marie Lazarini Compagnie Les Athévains, Paris

ASTP

Association de soutien au théâtre privé

Vincent Moisselin Syndeac

AUDIENS

Groupe de protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle

AUDIENS SOMMITALE : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AG

Vincent Moisselin Syndeac

ASSOCIATION DE GROUPEMENT DE MOYENS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AG

Vincent Moisselin Syndeac

ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE AGIRC-ARRCO

SECTION PROFESSIONNELLE AUDIENS : COMITÉ PARITAIRE PROFESSIONNEL

Vincent Moisselin Syndeac

CFPTS

Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Luciat-Labry Théâtre de l'Apostrophe
Remplacé par **Marie-Anne Rosset** le 15 juillet 2019
Compagnie Nino d'Introna

CMB Santé

COMMISSION DE CONTRÔLE

Vincent Moisselin Syndeac

CONSEIL DE GESTION DES INTERMITTENTS

Vincent Moisselin Syndeac

CNPS

Conseil national des professions du spectacle, sous la présidence du ministre de la Culture

PLÉNIÈRE

Marie-José Malis Théâtre de la Commune, CDN Aubervilliers

BUREAU

Vincent Moisselin Syndeac

CNV

Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Roger Fontanel D'jazz Nevers Festival

Élodie Le Breut ^[suppléante] AMI – Marseille

COMITÉ DES PROGRAMMES

Élodie Le Breut AMI – Marseille

COMMISSION N° 1 :

COMPTES ENTREPRENEURS ET ÉCONOMIE DES ENTREPRISES

Armand Meignan Europajazz festival – Le Mans

COMMISSION N° 2 : FESTIVALS

Roger Fontanel D'jazz Nevers Festival

COMMISSION N° 3 : STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Élodie Le Breut AMI – Marseille

COMMISSION N° 4-5 : PRODUCTION

1^{RE} SECTION

Benoit Thiebergien Centre international des musiques nomades

2^E SECTION

Armand Meignan Europajazz Festival – Le Mans

COMMISSION N° 6 : AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DE SALLES DE SPECTACLE

François-Xavier Hauville Théâtre d'Orléans

COMMISSION N° 7 : ACTIVITÉS DES SALLES DE SPECTACLE

Stéphane Berger Théâtre de l'Archipel Elmediator, Perpignan

COMMISSION N° 8 : RÉSIDENCES CHANSONS

Vincent Eches La Ferme du buisson, scène nationale de Marne-la-Vallée.

COMITÉ D'ENGAGEMENT

Vincent Moisselin Syndeac ^[suppléant]

BUREAU EXPORT – COMMISSION JAZZ

Armand Meignan Europajazz Festival – Le Mans

* Laurence Raoul, remplacée par Philippe Grimm à partir de septembre 2019

**FONDS DE PROFESSIONNALISATION ET DE SOLIDARITÉ
DES ARTISTES ET DES TECHNICIENS DU SPECTACLE**

COMITÉ CONSULTATIF

Vincent Moisselin Syndeac**COMMISSION NATIONALE DU LABEL
« PRESTATAIRE DE SERVICE DU SPECTACLE VIVANT »****Laurence Raoul*** Syndeac**COMMISSION NATIONALE DE CHANGEMENT
D'AFFECTATION DES SALLES DE SPECTACLE****Anne-Marie Lazarini** Les Athévains, compagnie, Paris**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES DOSSIERS
DE DEMANDE D'AGRÈMENT DES ORGANISMES
ASURANT UNE FORMATION SPÉCIFIQUE
À LA SÉCURITÉ SPECTACLES****Serge Guezennec** L'Apostrophe, scène nationale,
Cergy-Pontoise**Michel Paulet** Théâtre Ouvert, CDN, Paris**Coalition française pour la diversité culturelle/ADRIC**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent Moisselin Syndeac**CPC spectacle vivant**Commission professionnelle consultative
du spectacle vivant**Michel Berezowa** Théâtre des quartiers d'Ivry – SCOPRemplacé par **Catherine Riboli** le 25 avril 2019

Compagnie NOM'NA, Hautefort

Laurence Raoul* [suppléante] Syndeac**CPNEF-SV**Commission paritaire nationale
emploi-formation spectacle vivant**Laurence Raoul*** [secrétaire générale] Syndeac**ENSATT**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine Anne Compagnie À Brûle-pourpoint,
Saint-Laurent-de-Chamousset**FCAP**

Fonds commun d'aide au paritarisme

CONSEIL DE GESTION

Vincent Moisselin Syndeac**FEPS**Fédération nationale des employeurs
du spectacle vivant public et privé

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent Moisselin Syndeac**FESAC**Fédération des entreprises du spectacle vivant,
de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent Moisselin Syndeac**FNAS**Fonds national d'activités sociales
des entreprises artistiques et culturelles

COMMISSION DE SUIVI

Laurence Raoul* Syndeac**JTN**

Jeune Théâtre national

Marie-José Malis Théâtre de la commune,
CDN Aubervilliers**PEARLE***European League of Employers Associations
in the Performing Arts sector**Vincent Moisselin** Syndeac**Emanuela Moraru** Syndeac**USEP-SV**Union syndicale des employeurs
du secteur public du spectacle vivant**Vincent Moisselin** Syndeac**Laurence Raoul** Syndeac* Laurence Raoul, remplacée par Philippe Grimm à partir de
septembre 2019

REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES

Auvergne-Rhône-Alpes

Marie-Pia Bureau Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de la Savoie

ADJOINT·E·S

Fabienne Chognard Le Dôme Théâtre, Albertville

François Clamart Comédie de Saint-Étienne

Antoine Conjard Hexagone, scène nationale arts sciences, Meylan

Anne Meillon La Croix rousse, Lyon

Slimane Mouhoub Théâtre de l'incendie, Saint-Étienne

REPRÉSENTANT DU SYNDEAC EN CESER

Antoine Manologlou membre associé

Bourgogne-Franche-Comté

Nicolas Royer Espace des Arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône

ADJOINT·E·S

Cédric Fassenet Scènes du Jura, Dole

Roger Fontanel D'Jazz Nevers Festival

Nathalie Pernette cie NA

REPRÉSENTANTE DU SYNDEAC EN CESER

Le siège Culture était attribué par accord entre plusieurs organisations. Le candidat du Syndeac n'a pas été retenu par la préfecture. M^{me} **Bouchra HABBACHE -REZHI** a donc reçu le mandat du Syndeac.

Bretagne

Madeleine Louarn Théâtre de l'Entresort, Morlaix

ADJOINT·E·S

Benoît Bradel Zabranka, Plumelin

Morgann Cantin Réseau lilas, Rennes

Emmanuel Grange Centre de production paroles contemporaines, Saint-Jacques-de-la-Lande

REPRÉSENTANT DU SYNDEAC EN CESER

Patrice Rabine Théâtre de la folle pensée

Centre-Val de Loire

François Chaudier Nouvel Olympia, centre dramatique régional de Tours

ADJOINTE

Catherine Bizouarn La Halle aux grains, scène nationale de Blois

REPRÉSENTANT DU SYNDEAC EN CESER

François-Xavier Hauville scène nationale d'Orléans

Grand Est

Jean Boillot NEST, CDN de Thionville

ADJOINT·E·S

Anaïs Arnaud-Legrand Compagnie trois-six-trente, Cosnes-et-Romain

Cécile Arthus Oblique Compagnie, Thionville

Anne-Françoise Cabanis Festival mondial des théâtres de marionnettes, Charleville-Mézières

Gaël Leveugle C^{ie} Ultim'at Necat, Nancy

Marine Mane Compagnie in vitro, Reims

Laurence Mener TJP, CDN de Strasbourg

Bérangère Vantusso Compagnie trois-six-trente, Cosnes-et-Romain

REPRÉSENTANT DU SYNDEAC EN CESER

Charles Tordjman Compagnie Fabbrica

Hauts-de-France

Pas de délégation régionale élue

REPRÉSENTANT·E DU SYNDEAC EN CESER vacance

Île-de-France

Vincent Eches La Ferme du Buisson, scène nationale de Marne-la-Vallée

ADJOINT·E·S

Agnès Bourgeois Terrain de jeu, Paris

Aline César Asphalte, Montreuil

Clyde Chabot La communauté inavouable, Saint-Denis

Julien Fisera Espace Commun, Paris

Emmanuelle Jouan Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France

Philippe Lanton Le Cartel, Montreuil

Anne Marie Lazarini Artistic Athevains, Paris

Mirabelle Rousseau Le T.O.C., Paris

REPRÉSENTANTE DU SYNDEAC EN CESER

Anne-Marie Lazarini Artistic Athevains, Paris

Normandie

Philippe Chamaux CDN de Normandie, Rouen

ADJOINT·E·S

Yann Dacosta Compagnie du Chatfoin

Antonin Ménard Chantier 21 Théâtre

Anne-Sophie Pauchet Compagnie Akté

Jacques Peigné Comédie de Caen, CDN

Solenne Racapé Le Phare, CCN du Havre

REPRÉSENTANT DU SYNDEAC EN CESER

Jacques Peigné Comédie de Caen, CDN

Nouvelle-Aquitaine

Martin Palisse Le Sirque, pôle national du cirque de Nexon en Nouvelle-Aquitaine

ADJOINTE

Catherine Riboli NOM'NA

REPRÉSENTANT·E DU SYNDEAC EN CESER non

Occitanie

Nicolas Dubourg Théâtre La Vignette, Montpellier

ADJOINT·E·S

Constance de Corbière Compagnie R&C, Pézenas

Nathalie Garraud Théâtre des Treize Vents, CDN de Montpellier

Didier Girard Théâtre Garonne, Toulouse

Jean-Paul Montanari Montpellier Danse

Florian Olivères Scènes Croisées de Lozère

REPRÉSENTANT DU SYNDEAC EN CESER

Nicolas Dubourg Théâtre La Vignette, Montpellier

Pays de la Loire

Nolwenn Bihan Théâtre universitaire de Nantes

ADJOINT·E·S

Guillaume Gatteau Compagnie La fidèle idée

Erica Hess CCN de Nantes

REPRÉSENTANT·E DU SYNDEAC EN CESER non

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Gilles Bouckaert – Théâtre des Salins, scène nationale de Martigues

REPRÉSENTANT·E DU SYNDEAC EN CESER non

La Réunion

Luc Rosello Théâtre du Grand Marché, centre dramatique de l'Océan Indien

REPRÉSENTANT·E DU SYNDEAC EN CESER non

REPRÉSENTATION EUROPÉENNE

Le Syndecac est membre de Pearle*, via la FEPS (Fédération professionnelle européenne des employeurs des arts de la scène) et de CAE (Culture Action Europe).

Pearle* – Performing Arts Employers Associations League Europe

Créée en 1991, Pearle* constitue la ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts du spectacle. Pearle* représente plus de 3000 employeurs dans le monde du théâtre, des orchestres et des ensembles de musique, de l'opéra, des ballets et des compagnies chorégraphiques, des festivals et autres organisations du secteur des arts du spectacle.

Pearle* est la principale organisation sur les questions réglementaires européennes et internationales ayant une incidence sur les activités quotidiennes des organisations de spectacle vivant.

Culture Action Europe

L'organisation Culture Action Europe a été créée sous le nom de Forum européen pour les arts et le patrimoine (FEAP) en 1992. Depuis, Culture Action Europe travaille activement sur les questions européennes en matière de politique culturelle. La CAE défend les valeurs de la culture et sa contribution au développement de sociétés durables et inclusives.

Largement reconnue en tant que ressource unique d'expertise sur l'UE et sa politique culturelle, Culture Action Europe a un accès immédiat aux décideurs de l'Union européenne. Les institutions de l'UE voient la CAE comme le premier port d'escale pour avis et débat sur la politique artistique et culturelle en Europe. Culture Action Europe constitue la plus grande « organisation parapluie » représentant le secteur culturel au niveau européen.

LEXIQUE

ACCN

Association des centres chorégraphiques nationaux

ACDCN Association des centres de développement chorégraphique nationaux

ACDN

Association des centres dramatiques nationaux

Acuf

Association des communautés urbaines de France

Adam Administration des droits des artistes et musiciens-interprètes

ADF Assemblée des départements de France

Afasam Association pour la formation en alternance dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia

Afda Assurance formation des activités du spectacle

Apat Association professionnelle et artistique du théâtre – les Molières

AMF Association des maires de France

AMGVF

Association des maires de grandes villes de France

Anact Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

ANI Accord national interprofessionnel

Arpejeh Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés

ASN Association des scènes nationales

ASTP Association de soutien au théâtre privé

Audiens Groupe de protection sociale dédié au monde de la culture, de la communication et des médias

CAE Culture action Europe

CCM Centre de création musicale

CCNEAC Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles

CCN Centre national chorégraphique

CCNSVP Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

CCS Caisse des Congés spectacles

CDCN

Centre de développement chorégraphique national

CDN Centre dramatique national

Ceser Conseil économique, social et environnemental régional

Cerni Compagnies et ensembles à rayonnement national et international

Cési Comité d'écoute des salariés intermittents

CFPTS Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle

Cipac Fédération des professionnels de l'art contemporain

CITS Crédit d'impôt de taxe sur les salaires

CMB Santé au travail Centre médical de la Bourse

CMP Commission mixte paritaire

CNAREP Centre national des arts de la rue et de l'espace public

CND Centre national de la danse

Cnefop Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

CNM Centre national de la musique

CNPS Conseil national des professions du spectacle

CNT Centre national du théâtre

CNV Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

COEF Contrat d'objectifs emploi formation

Coreps

Commission régionale des professions du spectacle

CPA Compte personnel d'activité

CPC Commission professionnelle consultative

CPF Compte personnel de formation

CPNEF-Sv Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant

CPPNI Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation

CTDC Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel

CTAP Conférences territoriales de l'action publique

DGCA Direction générale de la création artistique

DGMIC Direction générale des médias et des industries culturelles

Diraccte Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Drac Direction régionale des affaires culturelles

EAC Éducation artistique et culturelle

EAC Entreprises artistiques et culturelles

EDEC Engagement de développement de l'emploi et des compétences

Ensatt École nationale supérieure d'arts et techniques du théâtre

FCAP Fonds commun d'aide au paritarisme

FDCTC Fonds de développement de la création théâtrale et contemporaine

Fesac Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

Feps Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé

Fnas Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNCC Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Fonpeps Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle

FRAC Fonds régional d'art contemporain

HATVP Haute autorité pour la transparence de la vie publique

IETM Réseau international des arts du spectacle contemporain

Irma Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles

ISTS Institut supérieur des techniques du spectacle

JTN Jeune théâtre national

LCAP Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

LEADER (programme) Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

NAO

Négociation annuelle obligatoire (accord salaires)

OPCA Organisme paritaire collecteur agréé

OpCo Opérateur de compétences

Pearle* European league of employers' associations in the performing arts sector

PNC Pôle national du cirque

Profedim Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique

RGPD

Règlement général sur la protection des données

SACD

Société des auteurs et compositeurs dramatiques

Sacem Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

SCC

Syndicat des cirques de création – intégré à la FSICPA

SCIN Scène conventionnée d'intérêt national

SCPP

Société civile des producteurs phonographiques

SPPF Société civile des producteurs de phonogrammes en France

SMA Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de musiques actuelles

SMAC Scène de musiques actuelles

SN Scène nationale

SNSP Syndicat national des scènes publiques

Spedidam Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes

Synavi Syndicat national des arts vivants – intégré à la FSICPA

Unido Présentation normalisée des documents financiers des labels

Usep-SV Union syndicale des employeurs publics du spectacle vivant

VAE Validation des acquis de l'expérience

A vertical bar with a color gradient from pink at the top to yellow at the bottom.

Édité par le Syndeac

Syndicat national des entreprises artistiques
et culturelles - 8, rue Blanche 75009 Paris

Septembre 2019

ISSN 2497-1839

Directrice de publication : Marie-José Malis

Graphisme et mise en page : Atelier YOUPI

Correction : Christine Laugier



Syndecac

8, rue Blanche

75009 Paris

T. 01 44 53 72 10

F. 01 44 53 72 12

contact@syndecac.org

www.syndecac.org